



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ)

Service de la recherche et de la documentation

ENQUÊTE SOCIODÉMOGRAPHIQUE : FORMATION STATUTAIRE DES ÉDUCATEURS 2024-2025

OBSERVATOIRE DE LA FORMATION

Rapport d'étude - Septembre 2024



AVANT-PROPOS

L'observatoire de la formation à l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) a été créé en 2023, venant ainsi concrétiser l'ambition du service de la recherche et de la documentation d'étudier la formation au même titre que tout autre objet de recherche du champ de la PJJ.

La formation, au cœur des missions de l'ENPJJ, constitue désormais un champ d'études et de recherches quantitatives et qualitatives à part entière dans l'Ecole. L'observatoire a pour vocation de l'interroger afin de mieux la comprendre. La formation professionnelle est en effet un processus complexe de transmission et d'acquisition de savoirs et de compétences, qui engage des acteurs dans des dispositifs, et suppose des actions orientées vers des objectifs préalablement définis. Ce processus soulève de nombreuses questions auxquelles il est parfois difficile d'apporter des réponses, c'est tout l'intérêt d'une démarche méthodologique rigoureuse de se mettre « en-quête » de les trouver.

L'observatoire de la formation vise ainsi la production de données permettant de caractériser scientifiquement ce qu'est la formation à l'ENPJJ, et notamment de mieux connaître les publics accueillis en formation. Ce rapport de l'enquête sociodémographique de la formation statutaire des éducateurs 2024-2025 réalisée par Thibault Delfavero et Marie Frouin, chargé.es d'études à l'ENPJJ, constitue donc la première production de l'observatoire de la formation, et annonce les suivantes !

Nous espérons que nos lecteurs y trouveront de l'intérêt d'une part et de la matière à penser d'autre part.

Delphine BRUGGEMAN

Responsable de l'unité recherche et études, Service de la recherche et de la documentation
Responsable de l'observatoire de la formation

SOMMAIRE

I. NOTE PRÉLIMINAIRE	2
II. ÉLÉMENTS DE MÉTHODE	3
III. LE QUESTIONNAIRE	5
IV. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DE LA FSE 24-25	6
1. <i>Profil selon le sexe et l'âge</i>	6
2. <i>Situation matrimoniale</i>	7
3. <i>Lieu de résidence principale et origine géographique</i>	8
4. <i>Origine sociale</i>	9
5. <i>Niveau de diplôme et titres scolaires</i>	10
6. <i>Parcours professionnel antérieur à l'entrée en formation statutaire</i>	13
V. REPRÉSENTATIONS, MODES D'ENGAGEMENT ET PERSPECTIVES/PROJECTIONS PROFESSIONNELLES À L'ENTRÉE EN FORMATION	17
1. <i>Origine et motifs de l'engagement à la PJJ</i>	17
2. <i>Modalité du concours des éducateurs de la PJJ</i>	20
3. <i>Attentes à l'égard de la formation</i>	21
4. <i>Perspectives professionnelles</i>	24
5. <i>Service/établissement privilégié à la prise de poste</i>	26
6. <i>Localisation privilégiée lors du choix d'affectation</i>	28
VI. SYNTHÈSE & DISCUSSIONS	30

I. NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette restitution présente les résultats issus de l'analyse du questionnaire soumis aux stagiaires de la promotion 2024-2025 de la formation statutaire des éducateurs (FSE) le lundi 11 mars 2024. Les données récoltées et traitées s'inscrivent dans le périmètre des études portées par l'observatoire de la formation à l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) et visent un objectif de caractérisation de la population de professionnels stagiaires engagés dans la FSE. Le présent document correspond à une synthèse détaillée déclinant les propriétés sociodémographiques des enquêtés ainsi que leur rapport à la formation et au métier d'éducateur.

Pensé de sorte à être reproductible (auprès d'autres corps en formation à l'ENPJJ) et reconductible (chaque année), ce type d'étude permet de 1) renseigner les profils et les attentes des agents en formation ; 2) produire des données fiables sur lesquelles les dispositifs de formation pourront s'appuyer ; 3) développer de nouveaux objets d'études et de recherche en lien avec l'objet « formation » ; 4) constituer progressivement une mémoire statistique des publics en formation à l'ENPJJ. Cet exercice de mesure n'est donc pas une fin en soi mais s'inscrit dans une dimension programmatique plus large. En outre, ce travail prolonge les premières enquêtes sociodémographiques « test » menées auprès de la précédente promotion de stagiaires éducateurs¹ (FSE 23-24) et de la formation statutaire des directeurs en mars 2024² (32^{ème} promotion). Il complète également le profilage des professionnels formés à l'école depuis les années 2000 établi à partir du dépouillement des archives disponibles à l'ENPJJ³. Enfin, les résultats présentés dans cette synthèse préfigurent le dépôt de projets d'études et de recherche de plus grande envergure.

Ajoutons pour terminer que cette enquête par questionnaire interroge les éducateurs sur une temporalité précise : celle de l'entrée en formation statutaire. Par conséquent, les résultats discutés ici correspondent à l'analyse de réponses renseignées par des professionnels stagiaires découvrant la formation des éducateurs à l'ENPJJ – voire le champ de la PJJ plus généralement. Si cela n'a pas d'incidence sur les données renseignant les profils et les parcours antérieurs des enquêtés, il pourrait en être autrement s'agissant des éléments relatifs aux motivations, aux représentations du métier, de la formation et aux projections de carrière. En effet, il est probable que ces informations varient durant le temps de formation. On peut imaginer qu'il puisse y avoir des modulations et des réinterprétations en termes d'attentes et de modes d'engagement, voire une reconfiguration des projets professionnels selon la façon dont est vécu, éprouvé, le parcours de formation. C'est pourquoi d'autres enquêtes auprès de cette promotion d'éducateurs seront nécessaires, justement pour apprécier ces potentielles variations qui pourraient être peu ou prou liées à l'expérience individuelle et collective de la FSE.

Thibault DELFAVERO & Marie FROUIN
Unité recherche et études (SRD)

¹ Delfavero, T. & Frouin, M. *Observatoire de la formation à l'ENPJJ. Enquête sociodémographique, formation statutaire des éducateurs 2023-2024*. Rapport de mai 2024.

² Delfavero, T. & Frouin, M. *Observatoire de la formation à l'ENPJJ. Enquête sociodémographique, 32^{ème} promotion de la formation statutaire des directeurs*. Rapport à paraître.

³ Travaux en cours depuis décembre 2023.

II. ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

Le questionnaire se décline en deux volets. Le premier interroge les éducateurs stagiaires sur leurs caractéristiques individuelles et permet d'établir les profils sociodémographiques de la population. Les variables interrogées empruntent aux indicateurs classiques (âge, sexe, origine sociale, lieu de résidence, parcours professionnel antérieur à l'entrée en formation...) et sont, pour la plupart, indépendantes. Le second volet s'intéresse plus particulièrement à l'entrée en formation statutaire. L'objectif consiste à mesurer précisément les représentations des enquêtés sur le métier d'éducateur de la PJJ, leurs attentes s'agissant de la formation et leurs perspectives professionnelles à court et moyen terme (après la titularisation).

Cette deuxième mouture du questionnaire s'appuie sur l'enquête test diffusée auprès de la précédente promotion de stagiaires éducateurs (2023-2024). Il comprend 136 questions contre 76 pour la première version. Cette évolution s'explique surtout par un travail de réduction des verbatims de la précédente série de données et une catégorisation plus précise, à travers des questions fermées. Précisons que ces nouvelles modalités interrogées – fondées sur la traduction de données « textuelles » en catégories « indigènes »⁴ – ont permis de travailler sur des matériaux certes moins foisonnants et riches que les verbatims mais facilitant les mesures et les opérations statistiques. Concrètement, les principales variables concernées sont : les motivations, les attentes, les rapports au métier et à la formation, les projets professionnels et les modalités privilégiées d'affectation en sortie de formation.

De plus, conformément aux conclusions figurant dans le précédent rapport, les éléments du questionnaire interrogeant les profils et les parcours antérieurs des répondants ont été étoffés. Le champ des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) des parents et des conjoints intègre désormais des compléments d'information sur le caractère éducatif (ou non) des métiers exercés. La thématique de la diplomation, jusqu'alors renseignée dans un classement hiérarchisé indiquant le niveau du plus haut diplôme obtenu, est précisée par des questions relatives à la nature de ce titre⁵ (1), le champ disciplinaire des études suivies⁶ (2) ainsi que les spécialisations et les autres formes de mention qualifiant ce diplôme (3). De la même façon, le parcours professionnel précédant l'entrée en formation, et déclaré à la PJJ et/ou dans le champ du travail social, fait l'objet d'une description plus fine. Les stagiaires sont interrogés sur la quantité puis sur la qualité de leurs expériences antérieures dans ces domaines d'activité. Ils sont invités à les décliner selon plusieurs indicateurs : types d'institutions, d'établissements, de services fréquentés ; la durée cumulée d'occupation des postes ; les profils des publics encadrés ; la nature des fonctions assumées.

La séquence de passation s'est déroulée en direct, dans l'amphithéâtre de l'ENPJJ, en présence des enquêteurs et lors du premier regroupement (mars 2024). La date, l'horaire et le lieu ont été décidés d'un commun accord avec le service de la formation et le temps de remplissage balisé dans les emplois du temps des stagiaires éducateurs⁷. Ce mode de passation reste optimal dans la mesure où cela limite la déperdition d'informations, permet d'homogénéiser les conditions de remplissage et facilite la collecte de données. Une présentation de l'observatoire de la formation et des objectifs de l'enquête a

⁴ Sur ce point méthodologique et la réduction en catégorisations « indigènes », on pourra consulter : Demazière, D. & Dubar, C. (1997). Dire les situations d'emploi. Confrontation des catégorisations statistiques et des catégorisations indigènes. *Sociétés contemporaines*, 26, 93-107.

⁵ Secondaire, universitaire, professionnel, etc.

⁶ Uniquement dans les cas, majoritaires, où il s'agit d'un titre universitaire.

⁷ Nous remercions le service de la formation pour avoir apporté son concours à l'enquête.

précédé la passation. Quant au questionnaire, celui-ci a été construit et mis en forme sur le logiciel d'enquête en ligne SPHINX. Un lien sécurisé (présenté sous la forme d'une adresse internet et d'un QR code) constitue le canal de diffusion du questionnaire. La dématérialisation du remplissage est un véritable atout, la méthode permettant, entre autres avantages, la saisie automatique des réponses⁸. 92 stagiaires de la FSE 24-25 étaient présents lors de la passation. Toutes et tous ont renseigné le questionnaire portant le total d'observations analysées après contrôle à 100%. Ajoutons que la quasi-totalité des répondants a procédé au remplissage sur smartphone pour un temps de réponse moyen proche de 14 minutes (contre 30 minutes de temps estimé annoncé).

Le traitement des données a pour principal objectif de dresser une photographie générale de la population de stagiaires éducateurs de la promotion 24-25 en formation statutaire à l'ENPJJ. L'analyse répond ainsi à la demande de caractérisation du public cible à partir d'indicateurs sociodémographiques mis en perspective avec des informations relatives aux représentations des stagiaires à l'entrée en formation. Au-delà de la temporalité de l'enquête impliquant de composer avec le caractère conjoncturel de certaines réponses (motivations, attentes, perspectives professionnelles, etc.), ce rappel des objectifs et de la portée de cette étude doit attirer l'attention du lecteur sur deux points de vigilance. Le premier : il est question de statistiques dites « descriptives ». Puisqu'il s'agit d'un exercice de caractérisation, les mesures discutées ici n'ont aucune prétention explicative immédiate⁹. Les données n'empêchent pas le repérage de régularités et d'irrégularités statistiques dans les profilages qui ne pourront être objectivement interprétés qu'à la lumière d'enquêtes complémentaires (quantitatives comme qualitatives). En l'état, les descriptions restituées dans ce rapport n'ont de sens qu'à l'échelle de la promotion étudiée. Par conséquent, il n'y a aucune garantie de représentativité de nos données eu égard à la population d'éducateurs stagiaires des précédentes promotions ni de la population de professionnels formée à l'ENPJJ dans son ensemble. À ce titre, nous en appelons au second point de vigilance : cette enquête correspond à une étude de cas. La diversification et la comparaison des séries statistiques par la reconduction de ce type d'enquête chaque année, ainsi que le travail de profilage à partir du dépouillement des archives de l'école et la multiplication d'études similaires auprès des différents corps formés à l'ENPJJ, donneront plus d'épaisseur aux tendances esquissées ici.

⁸ La saisie automatique des réponses ne garantit pas pour autant leur validité. Bien que SPHINX le propose (à certaines conditions cependant), nous avons souhaité procéder nous-mêmes aux opérations de contrôle de la base de données. De plus, le procédé ne permet pas de faire l'économie d'un travail nécessaire de codage et de « lissage » préparatoire à l'analyse.

⁹ Le travail vise à « prendre des mesures ». Les analyses opérées – par le jeu des croisements et des appariements – consistent à mettre en tableaux et en graphiques les distributions statistiques des variables interrogées. Cependant, nous ne disposons pas des matériaux nous permettant d'expliquer les régularités/irrégularités observées. Tout au plus, nous formulons des hypothèses de travail qui nécessiteront des investigations plus approfondies.

III. LE QUESTIONNAIRE

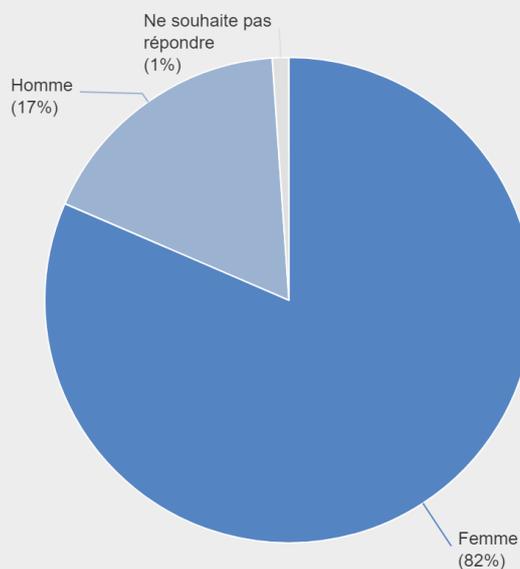
Le questionnaire a été pensé et produit par les chargés d'études de l'unité recherche et études (URE-SRD). Le caractère scientifique de la démarche d'enquête constitue les garanties de confidentialité et d'anonymat inhérentes aux principes éthiques de la recherche en sciences sociales. C'est ce qui a animé notre posture à chacune des étapes de ce travail ; depuis la phase de recueil des informations à l'analyse et la restitution des résultats. Par voie de conséquence, les données brutes récoltées ne peuvent être ni divulguées ni consultées par d'autres personnes (professionnels, stagiaires, tiers) que les chargés d'études de l'URE. Ces données sont par ailleurs stockées sur des espaces numériques dont l'accès est limité exclusivement aux pilotes de cette enquête. Ajoutons enfin que le présent document fait l'objet d'une communication auprès des instances et services de l'ENPJJ. Un document synthétique de 6 pages intitulé « Photo de promo » et réalisé à partir de ce rapport détaillé bénéficie d'une diffusion plus large.

L'ensemble des modifications apportées au questionnaire permet de soumettre aux stagiaires éducateurs une version plus complète et stabilisée qui servira de base pour ce type d'enquête. À l'avenir, l'outil ne fera l'objet que de modifications limitées. Précisons que son mode de conception le rend également modulable selon les besoins spécifiques d'enquêtes connexes. Afin de garantir la cohérence d'ensemble de la base de données qu'il s'agira d'alimenter au fil du temps, les variables du volet « sociodémographique » et du volet « entrée en formation » sont consignées dans un document-cadre non intégré à ce rapport.

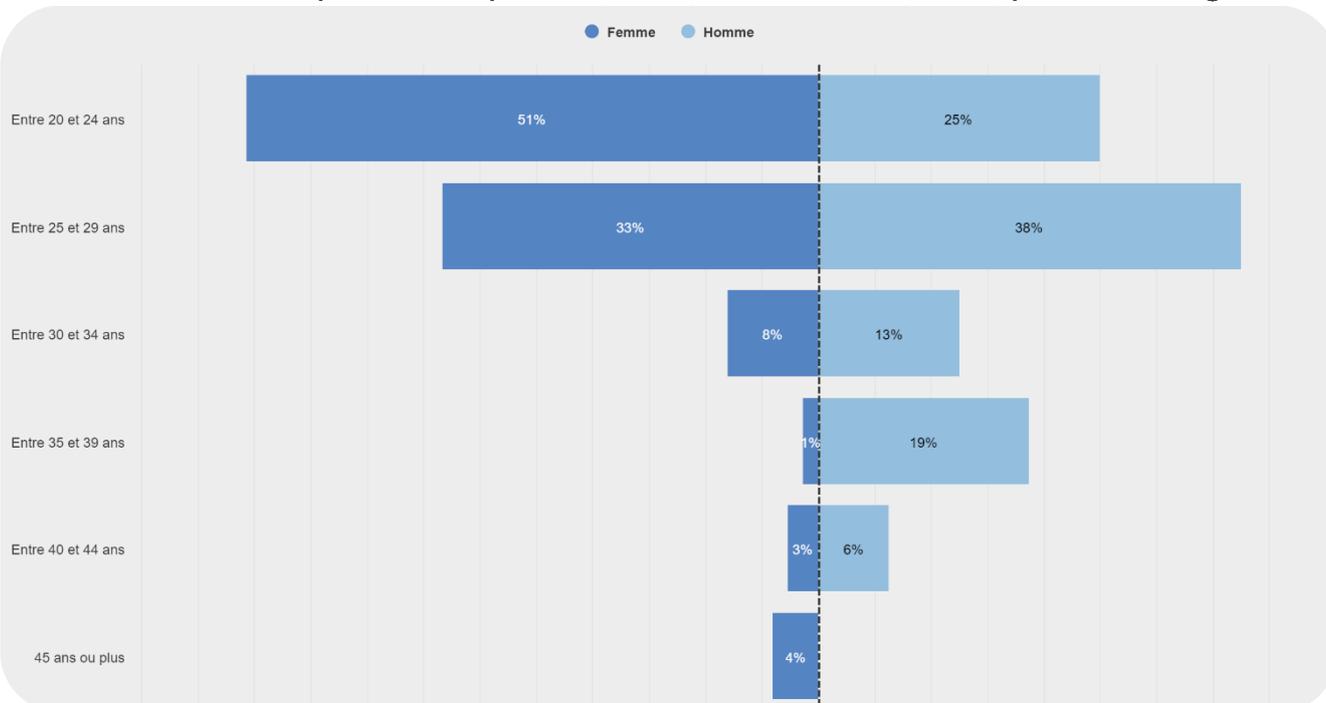
IV. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DE LA FSE 24-25

1. Profil selon le sexe et l'âge

GRAPHIQUE 1. Répartition de la population de stagiaires selon le sexe (N = 92)



GRAPHIQUE 2. Répartition des femmes (N = 75) et des hommes (N = 16) par tranche d'âge¹⁰



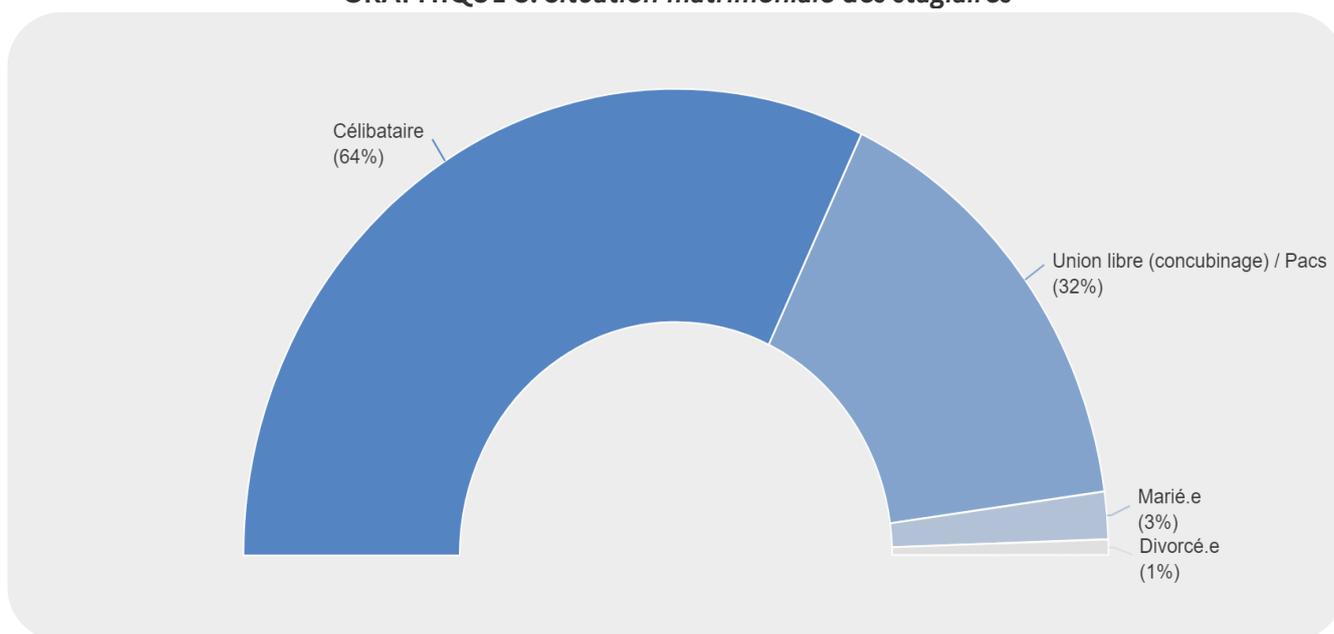
¹⁰ Indications de lecture : 38% des 16 hommes de la FSE 24-25 ont entre 25 et 29 ans ; 51% des 75 femmes de la FSE 24-25 ont entre 20 et 24 ans. Précisons que les tranches d'âge de 5 ans ici retenues sont arbitraires. Elles n'ont pas d'autre but que de réduire l'information pour faciliter la lecture des distributions. On se référera à la moyenne et à l'écart type pour la caractérisation fine de l'âge de la population étudiée (en gras dans le texte ci-après).

Les femmes sont plus représentées parmi la population de stagiaires éducateurs de la promotion 24-25 (n=75) avec une moyenne d'âge proche de 27 ans. Les hommes, presque cinq fois moins nombreux (n=16), sont plus âgés (30 ans en moyenne). Les observations par tranches d'âge montrent que 60% des stagiaires éducateurs et 84% des stagiaires éducatrices ont moins de 30 ans ; les 24-25 ans sont les plus représentés à hauteur de 30%. Le plus jeune stagiaire déclare avoir 21 ans, le plus âgé 54 ans. Une femme sur deux appartient à la tranche d'âge des 20-24 ans. Chez les hommes, ce sont les 25-29 ans qui sont les plus représentés. Plus généralement, la moyenne d'âge des stagiaires en formation cette année est de 27,3 ans (écart type¹¹ de 6,7).

2. Situation matrimoniale

L'examen de la situation matrimoniale de la population met en évidence la catégorie des célibataires (sous-ensemble désignant des individus qui se considèrent seuls sinon ne vivant pas avec leur partenaire). Quasi deux stagiaires éducatrices sur trois sont concernées (65%) contre plus d'un stagiaire éducateur sur deux (56%) – quatre célibataires sur cinq sont des femmes. Un peu plus d'un tiers de la promotion déclare un engagement conjugal. Si le concubinage et le PACS sont les principales modalités d'union déclarées (en particulier chez les 20-30 ans), le mariage concerne exclusivement les stagiaires les plus âgés (35 ans ou plus).

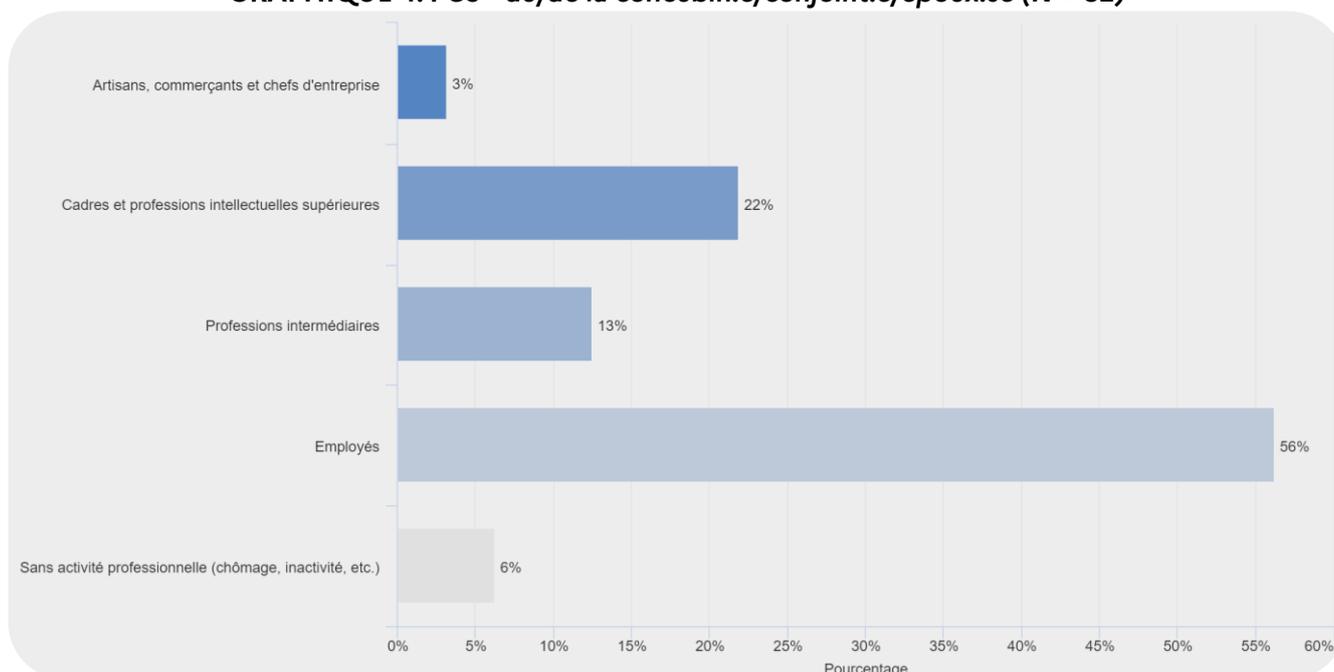
GRAPHIQUE 3. Situation matrimoniale des stagiaires



Dans l'ensemble, les partenaires (concubin.e.s, conjoint.e.s ou époux.ses) occupant des positions sociales dites « subalternes » (emplois de service essentiellement) sont les plus représentés (plus d'un partenaire sur deux). Les cadres (secteurs public et privé) arrivent en deuxième position (22%). On remarque également que 88% des 32 partenaires déclarés n'exercent pas un métier intégré au champ de l'éducatif ; quelques-uns seulement (4) occupent des fonctions à l'Éducation nationale, dans le travail social hors PJJ ou dans l'associatif. Enfin, les données révèlent que 13% des stagiaires sont parents (12 sur 92). Ils ont toutes et tous plus de 25 ans (30 ans ou plus pour la plupart). Le nombre d'enfants à charge déclaré (16 au total) varie entre 1 et 4 par stagiaire parent. Ils ont en moyenne entre 6 et 11 ans ou plus de 16 ans.

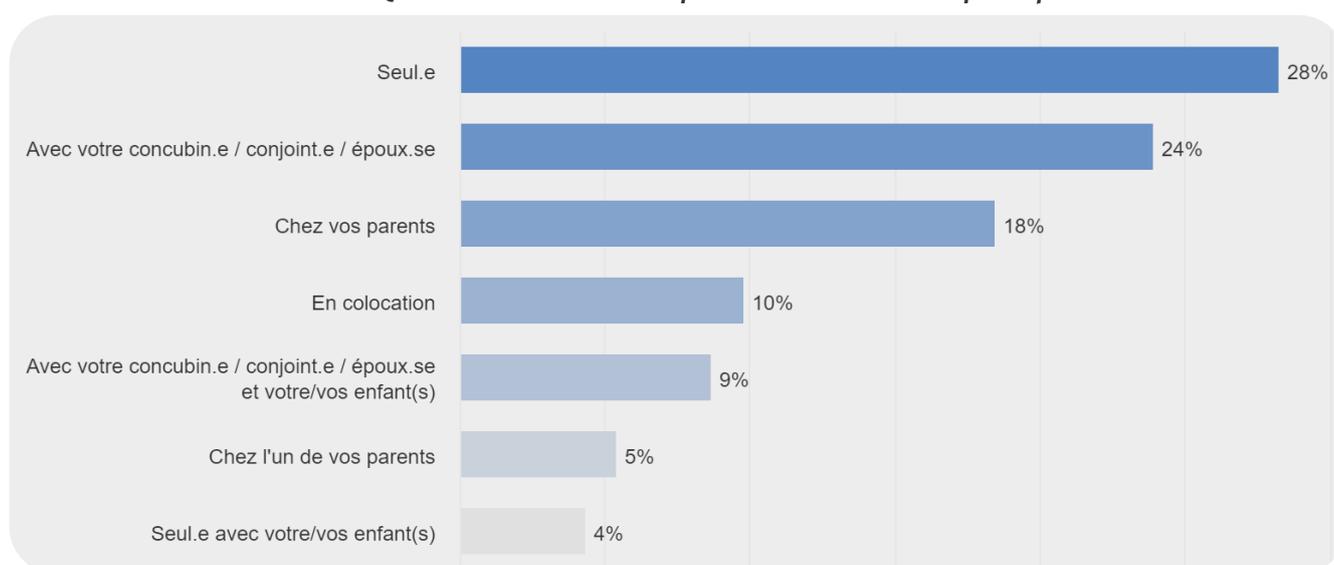
¹¹ L'écart type désigne la valeur de dispersion des données d'une variable par rapport à la moyenne (ici, l'âge).

GRAPHIQUE 4. PCS¹² du/de la concubin.e/conjoint.e/époux.se (N = 32)



3. Lieu de résidence principale et origine géographique

GRAPHIQUE 5. Modalités d'occupation de l'habitation principale



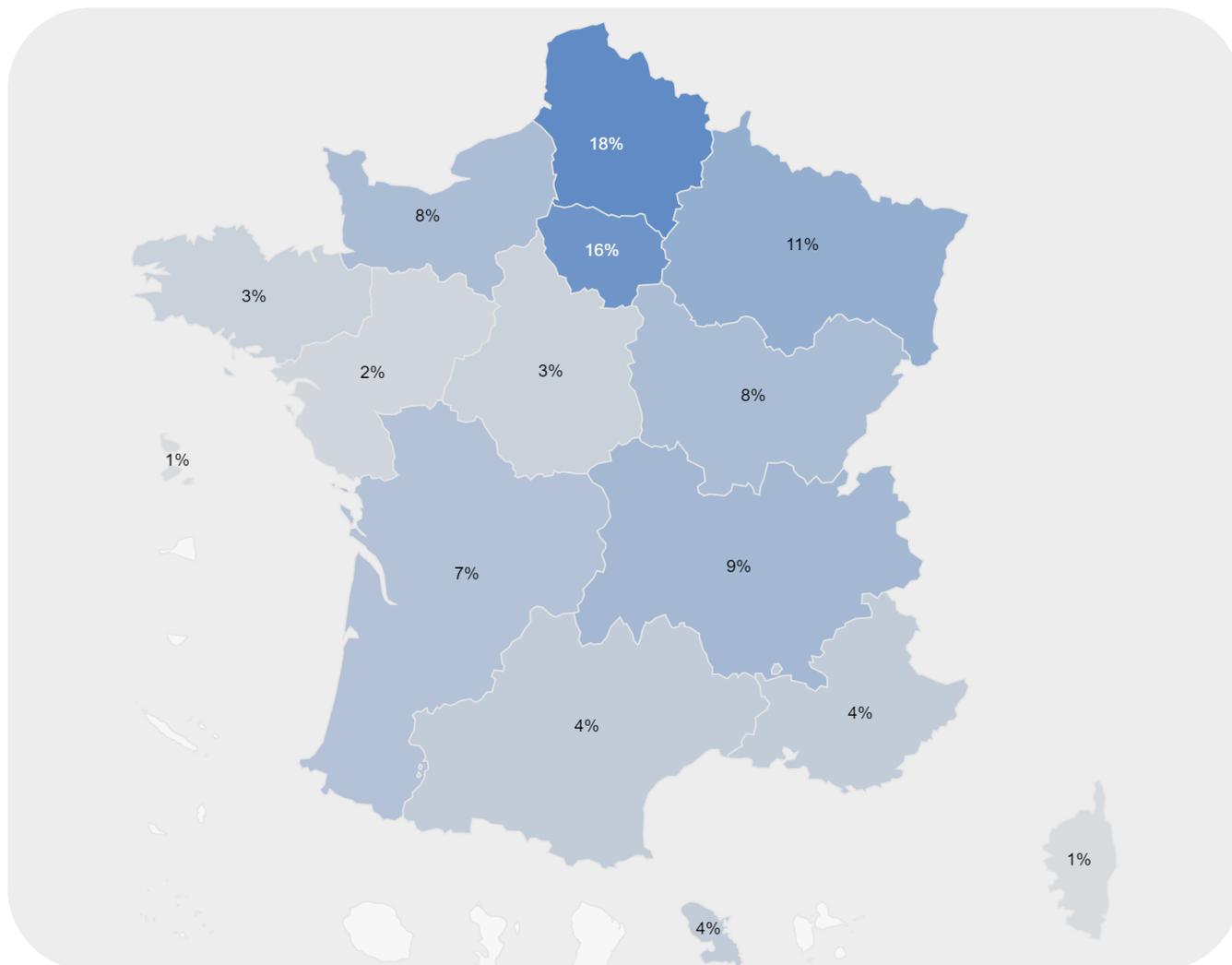
Par « habitation principale », nous désignons le lieu où les stagiaires reçoivent leurs courriers, celui qui est indiqué sur leur fiche d'imposition¹³ et/ou qui caractérise l'adresse de la résidence se situant dans la région d'où ils sont originaires. Si moins d'un tiers des stagiaires habitent seuls (28%), une part importante de la population indique être en ménage (33%). Dans l'ensemble, 77% de la population étudiée déclarent avoir quitté sa famille d'origine, suggérant par-là des situations de relative indépendance (au moins économique compte tenu des conditions de rémunération dans le cadre de la formation statutaire et/ou des revenus potentiels des ménages). On relève une tendance nette dans la distribution statistique des stagiaires indiquant vivre chez leurs parents (23%). Il s'agit essentiellement

¹² Pour rappel : les PCS désignent les « professions et catégories socioprofessionnelles », groupes établis à partir de la nomenclature de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

¹³ Nous avons veillé à ce que la résidence principale ne soit pas confondue avec les logements parfois occupés par les stagiaires lors des périodes de formation et/ou de stage.

de jeunes célibataires de moins de 30 ans qui, par ailleurs, sortent d'études avec les niveaux de diplômes les plus élevés. On note également que la plupart des stagiaires ayant quitté le domicile parental sont locataires de leur logement ; 7 éducateurs en situation de concubinage (8% de la population) sont propriétaires.

CARTE 1. Origine régionale des stagiaires éducateurs



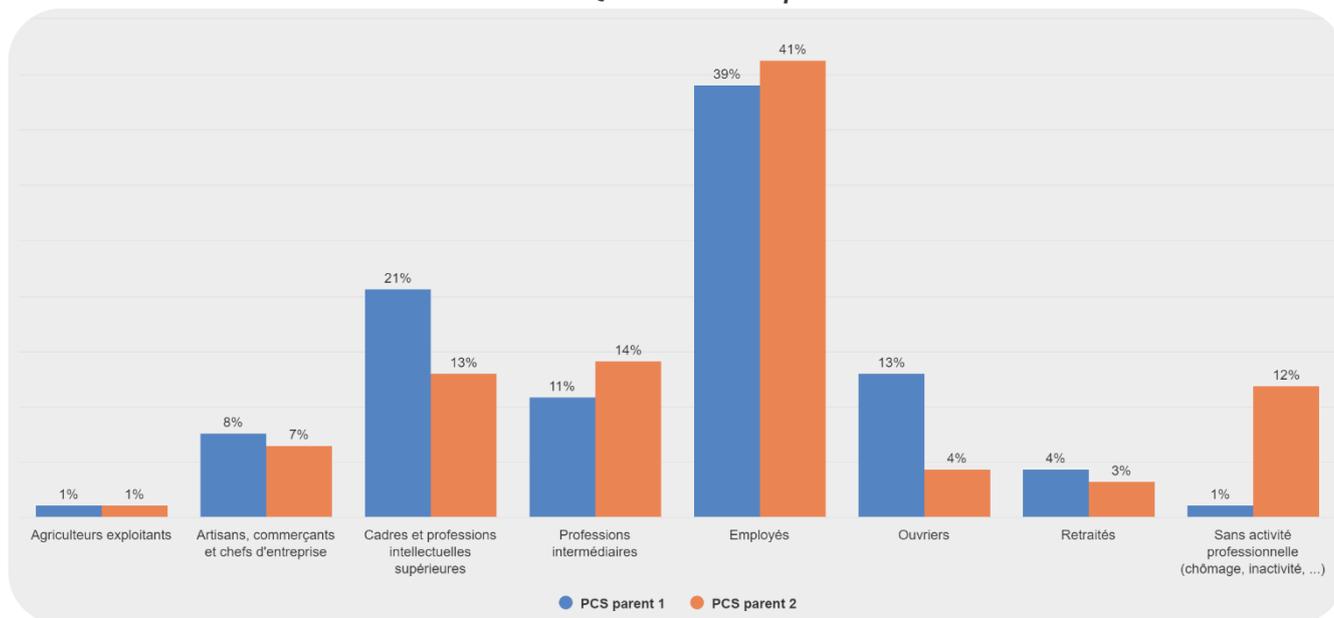
Les stagiaires de la promotion 24-25 sont majoritairement originaires de la moitié nord de la France. Les Hauts-de-France en premier lieu (19%) et l'Île-de-France ensuite (16%) concentrent les plus grandes proportions d'éducateurs stagiaires de la promotion 24-25. L'examen de la répartition démographique par départements place en tête le Nord (9%) suivi par le Pas-de-Calais et le Bas-Rhin/Paris (respectivement 8% et 4% chacun). Dans l'ensemble, 48 départements français sur 101 sont représentés.

4. Origine sociale

Les milieux sociaux d'origine des stagiaires sont relativement homogènes. On remarque une nette représentation d'individus dont les parents exercent des métiers d'employés, des fonctions de cadres ou des professions intermédiaires. Ces trois catégories concernent plus de 60% de la population étudiée. La plupart des individus déclarant des parents en situation d'inactivité professionnelle précisent qu'il s'agit pour l'essentiel de périodes de chômage ou d'invalidité ; cet indicateur de précarité, résiduel dans les données, ne concerne généralement qu'un parent sur les deux. Dans l'ensemble, la nature des

professions exercées par les parents témoigne d'une diversité d'activités inscrites dans la fonction publique ou le secteur privé avec une représentation plus importante des métiers de service dans les domaines de l'administration, le social, le soin ainsi que dans l'éducation. Les métiers mentionnés appartenant au champ de l'éducatif (32 parents concernés) se rapportent à des postes dans l'enseignement primaire et secondaire. Un seul répondant seulement déclare avoir un parent exerçant un métier en lien avec la PJJ.

GRAPHIQUE 6. PCS des parents

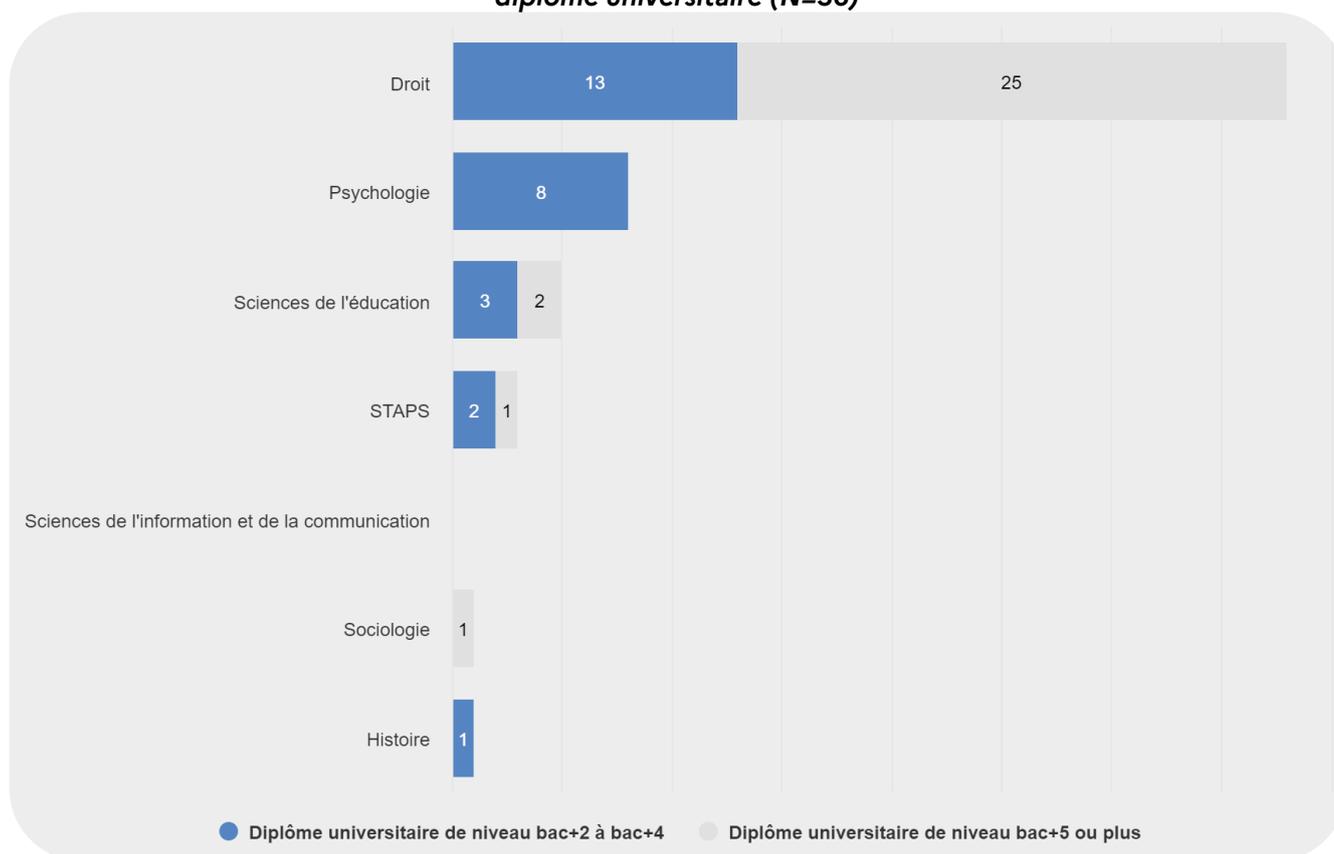


5. Niveau de diplôme et titres scolaires

Conformément aux prérequis pour prétendre au concours d'éducateur PJJ, le niveau moyen du plus haut diplôme obtenu par les stagiaires est de 3 à 5 ans après le baccalauréat (89%). Les titres de niveau bac+3/+4 sont les plus représentés (49%) suivis par les diplomations de niveau bac+5 ou plus (40%). Dans l'ensemble, ce sont les stagiaires de moins de 30 ans qui disposent des titres scolaires les plus élevés (26,1 ans en moyenne pour le niveau bac+5 ou équivalent ; 25,9 pour le niveau bac+3). Les éducateurs plus âgés apparaissent plus nombreux parmi les diplomations relevant de certifications professionnelles et celles équivalentes au baccalauréat (41,9 ans en moyenne). Le diplôme universitaire reste le plus représenté parmi la population. Il concerne 8 stagiaires sur 10 : 41% des répondants déclarent la licence comme diplôme le plus élevé ; 40% sont titulaires d'un master (bac+5). De plus, on observe quelques particularités dans la distribution de ces titres selon le sexe. D'un côté, les 56 éducatrices stagiaires détenant un titre universitaire sont 51% à avoir obtenu un master contre 49% pour les diplômées de niveau bac+2 à bac+4. Ces diplômées (qu'elles soient licenciées ou masterisées)

proviennent à 68% des filières universitaires du droit ; les études de psychologie et de sciences de l'éducation (essentiellement validées par la licence) sont respectivement en deuxième et troisième position. D'un autre côté, les éducateurs stagiaires diplômés de l'université (N = 9) détiennent plutôt des titres de niveau bac+3 se distribuant sensiblement autrement parmi les champs disciplinaires : les sciences et techniques des activités physiques et sportives arrivent en tête (5 diplômés en STAPS dont un master) suivies par le droit (2 diplômés), aucun d'entre eux ne déclare de diplôme universitaire en psychologie et en sciences de l'éducation.

GRAPHIQUE 7. Niveau de diplomation par champs disciplinaires des stagiaires éducatrices titulaires d'un diplôme universitaire (N=56)



Parce qu'ils s'inscrivent dans les domaines éducatif et/ou judiciaire, les champs disciplinaires et les mentions/spécialisations des titres universitaires acquis font largement écho au périmètre de la PJJ. Il en est de même pour celles et ceux qui indiquent détenir un diplôme professionnel ou un diplôme d'État : 13% des stagiaires sont concernés, la plupart déclarant des certifications en lien avec les formations du travail social ou préparant à des métiers connexes de la fonction publique. Finalement, et exception faite de quelques cas, l'entrée dans la formation d'éducateur de la PJJ n'apparaît pas comme dissonante des parcours scolaires, universitaires et de formation professionnelle des stagiaires.

TABLEAU 1. Niveau du plus haut diplôme obtenu selon le sexe et l'âge

DIPLOMATION	HOMME						FEMME																					
	ENTRE 20 ET 24 ANS		ENTRE 25 ET 29 ANS		ENTRE 30 ET 34 ANS		ENTRE 35 ET 39 ANS		ENTRE 40 ET 44 ANS		45 ANS OU +		ENTRE 20 ET 24 ANS		ENTRE 25 ET 29 ANS		ENTRE 30 ET 34 ANS		ENTRE 35 ET 39 ANS		ENTRE 40 ET 44 ANS		45 ANS OU +					
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%				
BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	33%		
Baccalauréat professionnel, brevet professionnel, de technicien ou d'enseignement ou équivalent	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	33%		
Baccalauréat général ou technologique, brevet supérieur, capacité en droit, DAEU, ESEU	0	0%	1	17%	1	50%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	50%	0	0%	0	0%		
BTS, DUT, Deug, Deust, diplôme de la santé ou du social de niveau bac+2, diplôme équivalent	0	0%	0	0%	0	0%	3	100%	1	100%	0	0%	0	0%	1	4%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%		
Licence, licence pro, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4	3	75%	2	33%	1	50%	0	0%	0	0%	0	0%	26	68%	7	28%	2	33%	1	100%	1	50%	1	33%	1	33%		
Master, DEA, DESS, diplôme grande école bac+5, diplôme d'ingénieur, doctorat de santé	1	25%	3	50%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	12	32%	17	68%	4	67%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%

6. Parcours professionnel antérieur à l'entrée en formation statutaire

Au même titre que les stagiaires de la promotion précédente, tous les éducateurs entrant en formation cette année témoignent d'expériences professionnelles antérieures plus ou moins longues, allant du stage professionnalisant au salariat classique, dans différents domaines souvent intégrés au champ éducatif. Parmi ces expériences, on remarque que 53 stagiaires (58%) n'ont jamais eu de contact antérieur à la formation statutaire avec le monde professionnel de la PJJ. Parmi ceux-là, 24 font état toutefois d'une ou plusieurs expériences passées dans le travail social hors PJJ. 29 stagiaires (32%) déclarent n'avoir aucune expérience ni dans le champ de la PJJ ni dans le domaine du travail social¹⁴. Enfin, celles et ceux qui indiquent une expérience dans un service/établissement de la PJJ constituent moins de la moitié de la promotion (42%). Ils sont par ailleurs 23 (24%) à témoigner d'activités antérieures dans les deux domaines (PJJ et travail social hors PJJ).

TABLEAU 2. Expériences professionnelles à la PJJ et/ou dans le travail social (hors PJJ) antérieures à l'entrée en formation des éducateurs

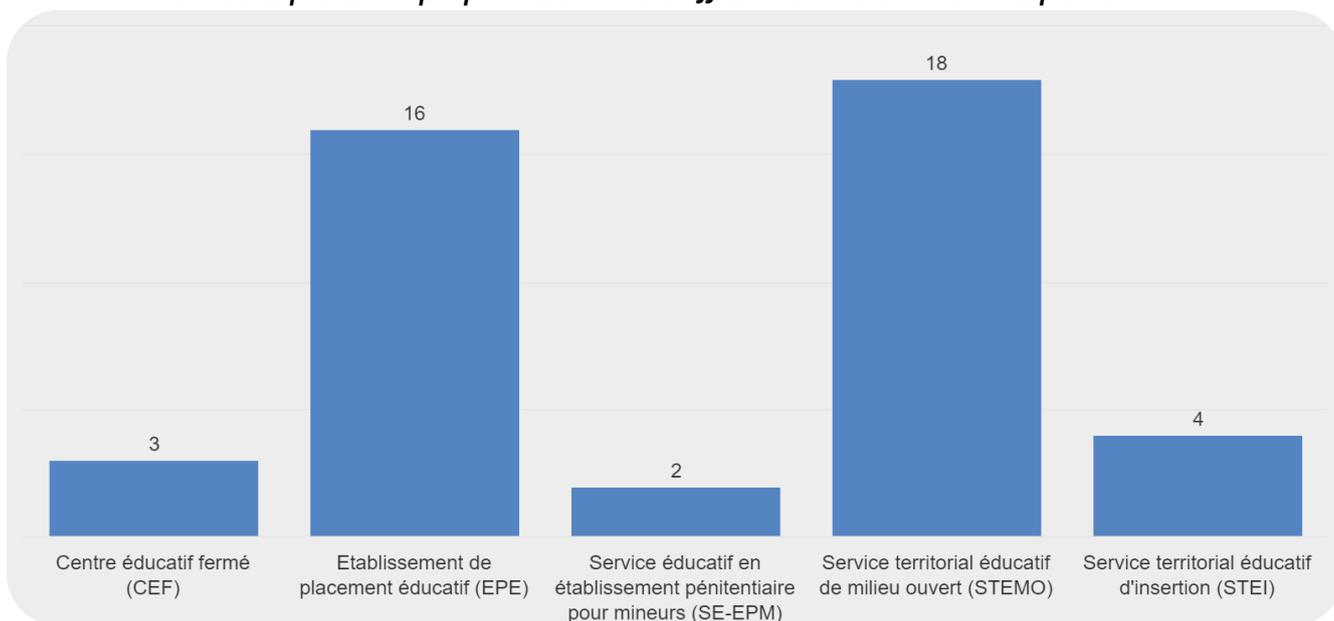
EXPÉRIENCE PJJ	EXPÉRIENCE TRAVAIL SOCIAL [HORS PJJ]							
	OUI, UNE SEULE		OUI, PLUSIEURS		NON, JAMAIS		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Oui, une seule	9	10%	5	5%	12	13%	26	28%
Oui, plusieurs	5	5%	4	4%	4	4%	13	14%
Non, jamais	12	13%	12	13%	29	32%	53	58%
TOTAL	26	28%	21	23%	45	49%	92	

L'expérience antérieure dans un service et/ou un établissement de la PJJ déclarée par les stagiaires concernés (N = 39) désigne généralement des emplois d'éducateur contractuel. On trouve aussi, dans une moindre mesure, des antécédents professionnels en qualité d'animateur, de juriste ou encore des stages d'observation ou de mises en situation. Parmi les 50 expériences déclarées par les stagiaires concernés, 34 se sont déroulées dans un établissement/service en milieu ouvert et/ou en hébergement (18 en service territorial éducatif de milieu ouvert [STEMO] et 16 en établissement de placement éducatif [EPE]). L'enfermement (établissement pénitentiaire pour mineurs [EPM], centre éducatif fermé [CEF]) et les services territoriaux éducatifs d'insertion sont largement moins représentés. Il est également intéressant d'observer la variation de la durée de ces expériences PJJ antérieures déclarées : dans 59% des cas, l'activité a été occupée en moyenne moins d'un an. Celle-ci correspond généralement à des stages effectués pendant les temps scolaires et/ou s'inscrit dans le temps intermédiaire entre l'obtention du diplôme d'études et le passage du concours. S'il s'agit bien souvent de fonctions d'éducateurs contractuels ou équivalent, on retrouve aussi dans ces expériences plutôt courtes des engagements associatifs connexes et/ou de type « service civique ». Les expériences de plus d'une année, mais de moins de 4 ans, sont aussi très représentées (38%). Elles concernent surtout les stagiaires ayant entre 25 et 35 ans. Celles-ci présentent la particularité d'être plutôt diversifiées et cumulatives. Les temps d'activité se rapportent à l'occupation de postes d'éducateurs non titulaires dans différents établissements/services – essentiellement des milieux ouverts, bien qu'on trouve quelques passages en hébergement. Les activités déclarées apparaissent comme étant inégalement

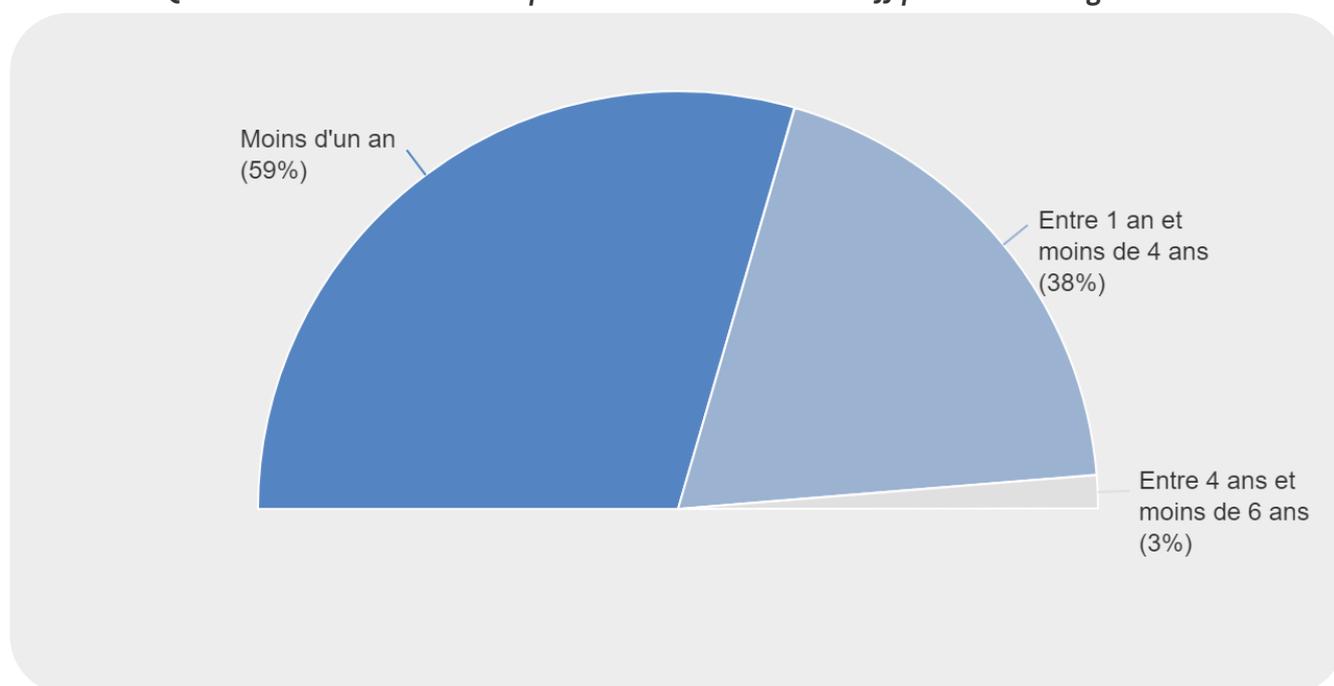
¹⁴ Les données nous apprennent qu'il s'agit pour l'essentiel d'individus engagés dans d'autres domaines professionnels (emplois contractuels ou saisonniers dans l'industrie ou la vente par exemple).

réparties dans la temporalité entre les études et le passage du concours. Quant aux expériences de plus de 4 ans, celles-ci concernent les stagiaires plus âgés et renvoient à des activités relativement stables du point de vue du poste occupé et du cadre d'exercice du métier (souvent dans le même service et/ou au sein d'un même établissement).

GRAPHIQUE 8. Types d'établissements/services investis par les stagiaires concernés dans le cadre des 50 expériences professionnelles à la PJJ antérieures à l'entrée en formation¹⁵



GRAPHIQUE 9. Durée cumulée des expériences antérieures à la PJJ pour les 39 stagiaires concernés



Les expériences professionnelles antérieures déclarées dans le champ du travail social hors PJJ (N = 66 expériences pour 47 stagiaires concernés) sont plus diversifiées. Ce sont les secteurs de l'animation (socioculturelle, sportive, etc.), de l'éducation spécialisée et de l'aide sociale qui constituent les deux tiers des antécédents professionnels des stagiaires concernés. On trouve également une part importante

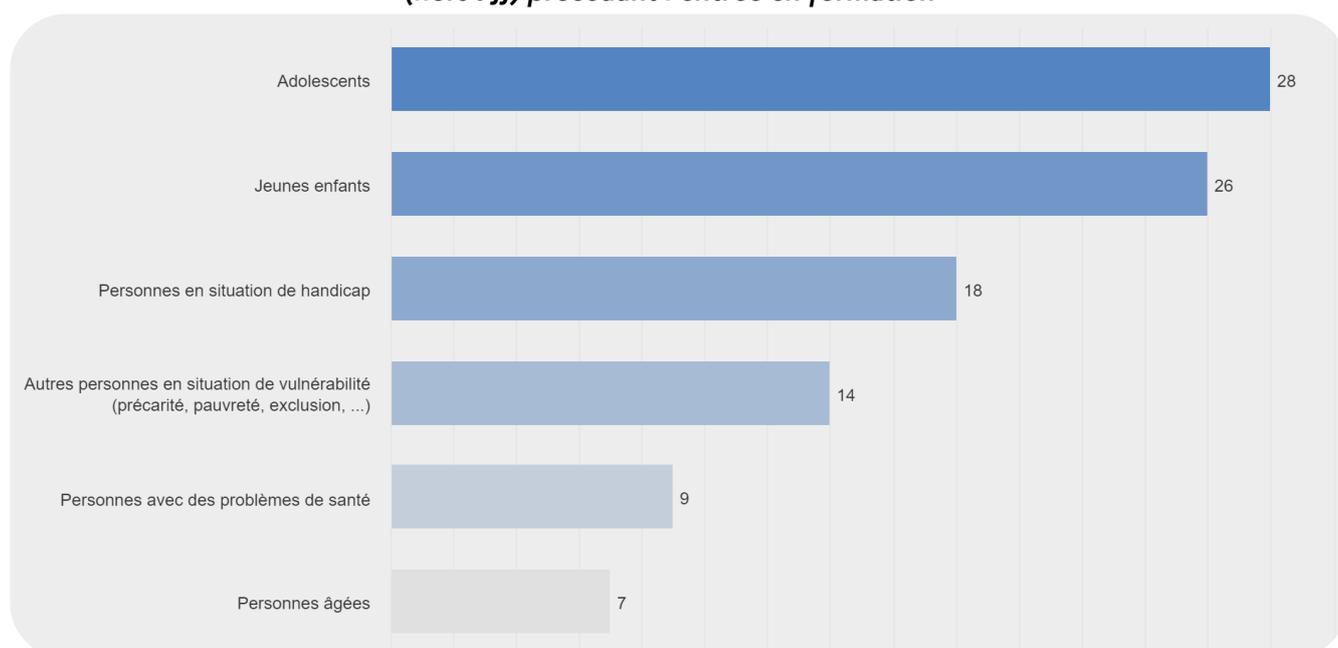
¹⁵ À cela s'ajoutent quelques expériences en directions territoriales notamment. Celles-ci ne figurent pas dans le graphique 8.

d'activités inscrites à l'éducation nationale (aide aux devoirs, assistant d'éducation, etc.) et dans le secteur médico-social (éducateur-moniteur, accompagnant, etc.). Dans le cas des moins de 25 ans, ces expériences se caractérisent par des contrats à durée déterminée relativement courts et dispersés dans l'année, se cumulant parfois aux temps scolaires mais aussi en marge des études (emplois saisonniers). On remarque par ailleurs que la plupart de ces jeunes stagiaires ne déclarent aucune expérience professionnelle antérieure à la PJJ. Chez les éducateurs en formation plus âgés, on trouve plutôt des emplois dans le travail social occupé à mi-temps sinon à plein temps, souvent en qualité de contractuel. Ce sont les enquêtés de plus de 35 ans qui déclarent avoir occupé des fonctions sur un temps long, notamment dans le champ de l'éducation spécialisée. Ajoutons enfin que la nature des expériences antérieures dans le travail social, leurs durées et les fonctions occupées ne varient pas selon le sexe des stagiaires concernés.

TABLEAU 3. Durée moyenne des expériences antérieures dans le champ du travail social selon les secteurs d'activités

	DURÉE					TOTAL
	MOINS D'UN AN	ENTRE 1 AN ET MOINS DE 4 ANS	ENTRE 4 ANS ET MOINS DE 6 ANS	ENTRE 6 ANS ET MOINS DE 10 ANS	10 ANS OU PLUS	
L'aide à domicile	1	3	0	0	0	4
L'aide sociale	4	4	1	0	0	9
L'animation	1	14	1	3	0	19
L'éducation spécialisée	2	6	1	0	2	11
L'insertion professionnelle	0	4	3	1	0	8
Autre	5	9	1	0	0	15
TOTAL	13	40	7	4	2	66

GRAPHIQUE 10. Types de publics encadrés dans le cadre des expériences dans le champ du travail social (hors PJJ) précédant l'entrée en formation¹⁶



¹⁶ Indication de lecture : les effectifs désignent le nombre de citations des modalités (plusieurs réponses possibles).

Assez logiquement, compte tenu des secteurs d'activité investis et des fonctions occupées, les observations concernant le type de public encadré dans le cadre des expériences professionnelles antérieures dans le champ du travail social montrent qu'il s'agit dans la plupart des cas d'encadrement de la jeunesse. En effet, les prises en charge d'enfants et d'adolescents font l'objet de 54 citations sur 66 parmi les 47 stagiaires indiquant avoir exercé au moins une activité dans le travail social hors PJJ. En substance, les prises en charge socioéducatives figurent en première position.

Engagement associatif des stagiaires éducateurs

Sans toutefois considérer le caractère déterminé des parcours, il semblerait que le passage du concours d'éducateur de la PJJ soit cohérent eu égard aux trajectoires sociales des répondants. D'une certaine façon, toutes et tous ont été initiés ou sont familiers des questions sociales, éducatives et/ou judiciaires relatives à la jeunesse. En effet, ces éléments sont intégrés aux socialisations scolaires et/ou professionnelles des stagiaires interrogés et constituent certainement un « déjà-là » qui préexiste à l'entrée en formation statutaire des éducateurs de la PJJ¹⁷ – en matière de représentations fondées sur les connaissances acquises et les expériences vécues durant le parcours antérieur. On retrouve aussi cette cohérence dans les participations associatives des stagiaires. Ils sont 48 (52%) à avoir eu ou à avoir un engagement dans le monde associatif dont quasi la moitié n'ayant aucune expérience professionnelle déclarée à la PJJ et dans le travail social hors PJJ. Bien qu'on trouve une part non négligeable d'activités socioculturelles – en particulier dans le champ des activités physiques et sportives – on relève une proportion importante d'engagements auprès d'associations philanthropiques à vocation citoyenne, éducative, judiciaire ou humanitaire (près de deux tiers). Les rôles et les fonctions occupés sont ou ont été divers : encadrement, pilotage et conduite de projet, accompagnement scolaire ou juridique, secrétariat, scoutisme, aide alimentaire, etc. Généralement, les stagiaires concernés déclarent des activités associatives bénévoles (sinon sous la forme de services civiques dans le champ associatif) occupées sur leur temps libre.

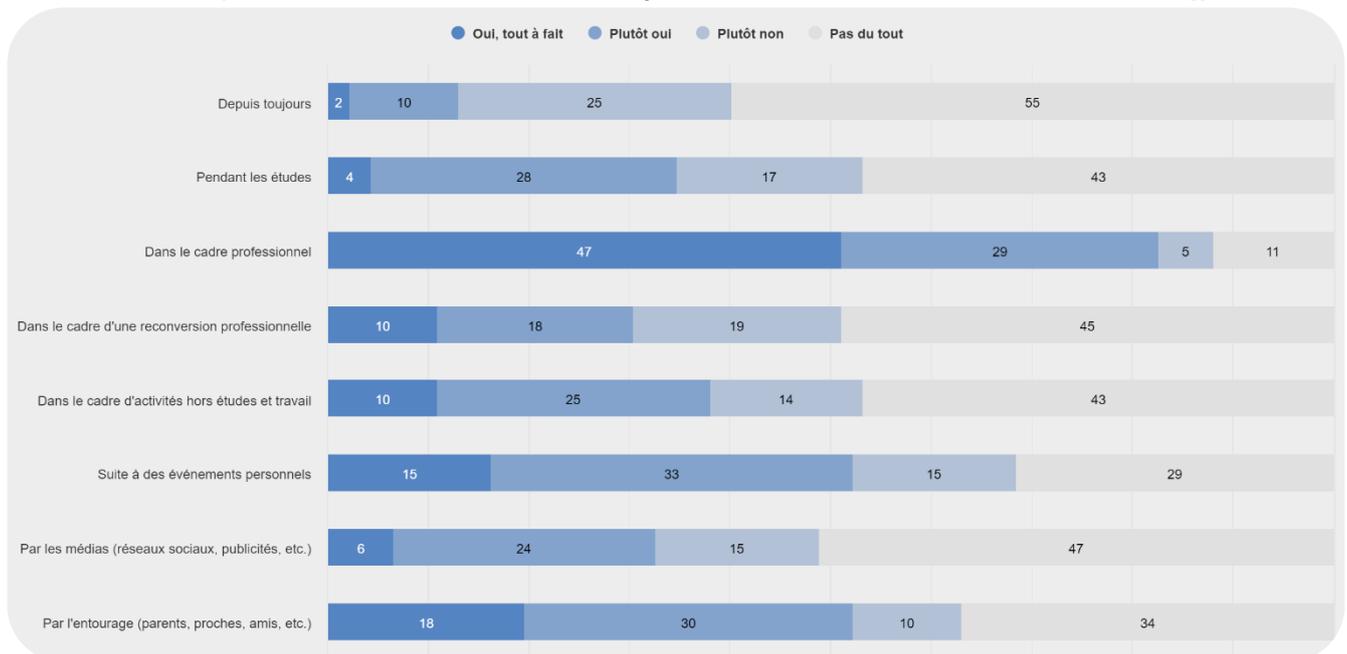
¹⁷ Les données récoltées et analysées sur la FSE 23-24 vont également dans ce sens.

V. REPRÉSENTATIONS, MODES D'ENGAGEMENT ET PERSPECTIVES/PROJECTIONS PROFESSIONNELLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

1. Origine et motifs de l'engagement à la PJJ

Le désir d'exercer le métier d'éducateur de la PJJ trouve essentiellement son origine dans les expériences professionnelles antérieures vécues par les stagiaires. 47 d'entre-deux sont « *tout à fait d'accord* » sur le fait que l'expérience professionnelle en est à l'origine, auxquels s'ajoutent 29 éducateurs déclarant être « *plutôt d'accord* » (soit 83% de la promotion pour ces deux modalités cumulées). Dans une moindre mesure, les événements personnels passés et l'entourage ont également eu un impact sur l'envie d'exercer le métier. À l'inverse, rares sont les stagiaires à déclarer un désir lointain, façonné dès l'enfance par exemple, à vouloir devenir éducateur à la PJJ. Aussi, malgré une majorité de parcours universitaires permettant *a minima* la découverte du champ de la PJJ (notamment chez les diplômés en droit), on s'aperçoit que les études sont modestement citées par les stagiaires (un peu plus d'un tiers) comme lieux où a émergé l'envie de devenir éducateur. Les médias (télévision, réseaux sociaux, forums, etc.) et les activités hors des temps d'études et/ou de travail sont encore plus rarement à l'origine du désir d'exercer cette profession. Dans l'ensemble, les stagiaires s'accordent à dire que l'envie et/ou l'idée d'intégrer le corps des éducateurs de la PJJ ne s'inscrivent pas dans le registre du choix opportuniste ou « par défaut » : 4% des répondants seulement déclarent n'avoir « *jamais vraiment eu l'envie/l'idée* » d'exercer le métier.

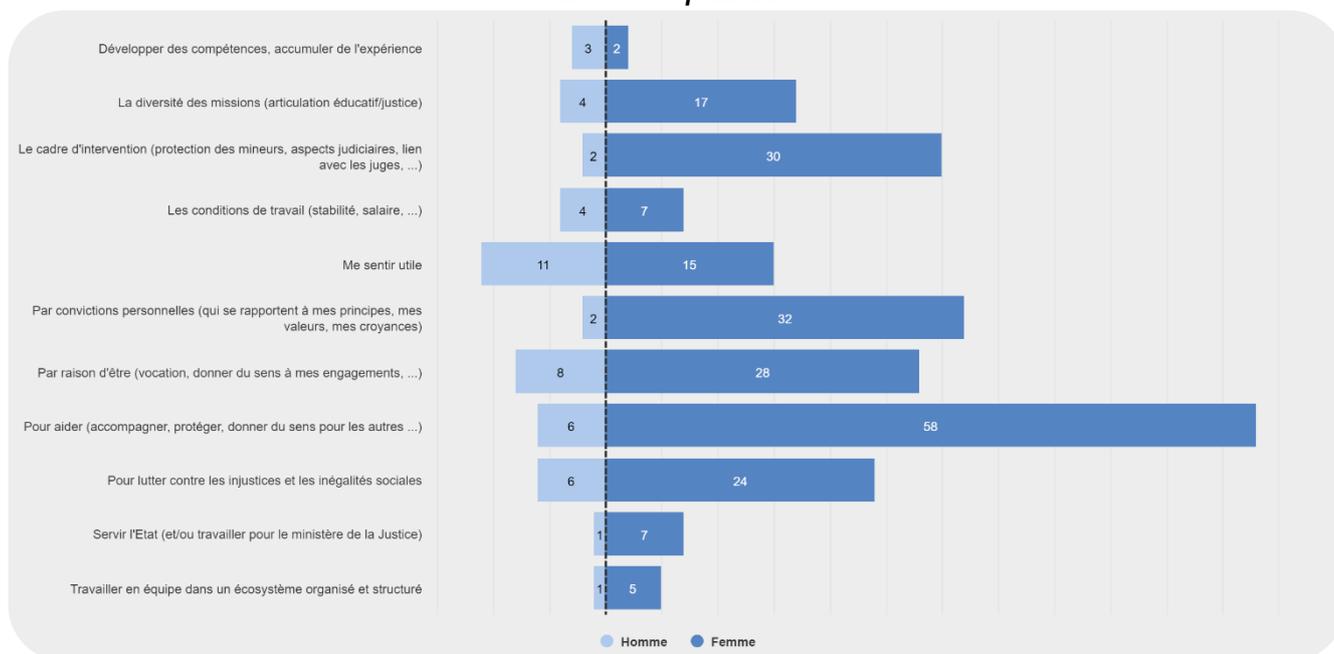
GRAPHIQUE 11. « D'où vous vient l'envie et/ou l'idée d'exercer le métier d'éducateur PJJ ? »



Tout porte à croire que le désir d'intégrer l'institution en qualité d'éducateur émerge souvent, sinon se cristallise définitivement, « sur le tard ». C'est-à-dire qu'il trouve tendanciellement son origine et/ou sa confirmation en situation professionnelle, en creux de l'expérience vécue (qu'elle soit modeste ou diversifiée, ponctuelle ou inscrite dans la durée, dans un service de la PJJ et/ou dans les secteurs du travail social hors PJJ) et accumulée par les stagiaires avant l'entrée en formation. Tout ne s'est probablement pas joué qu'à ce moment. Le milieu social d'origine y est sans doute pour quelque chose, en particulier chez celles et ceux ayant grandi dans des familles dont au moins un parent occupe ou a occupé un emploi dans le champ éducatif. De la même façon, en dépit du fait que le temps des études

n'apparaît pas aussi déterminant qu'on le prévoyait, il est probable que le parcours scolaire ait permis le développement, l'entretien voire le renforcement de dispositions propices à l'exercice du métier d'éducateur à la PJJ. Simplement, l'expérience professionnelle antérieure semble désigner le lieu commun où s'est définitivement façonné ce choix de carrière pour la plupart des répondants.

GRAPHIQUE 12. Principales motivations des stagiaires éducateurs et éducatrices à intégrer la PJJ¹⁸ à l'entrée en formation



S'agissant des motifs de l'engagement, ceux-ci varient sensiblement selon le sexe des répondants. Chez les stagiaires éducatrices, 4 modalités sont particulièrement citées. La plus représentée, « *pour aider* », est sélectionnée par 58 femmes sur 75. L'engagement fondé sur des convictions personnelles arrive en deuxième position (cité par 32 femmes alors que cette modalité n'est quasi pas retenue chez les garçons). Viennent ensuite la motivation liée à l'intégration au cadre spécifique d'intervention de la PJJ (très peu citée par les hommes également) puis, quelques points derrière, l'engagement correspondant à une « *raison d'être* ». Chez les stagiaires éducateurs, l'engagement sur la base du sentiment d'utilité prédomine dans les réponses : 11 hommes sur 16 ont sélectionné cette modalité (largement moins représentée chez les femmes). La motivation de la « *raison d'être* » se situe en deuxième position. On retrouve ensuite l'intention altruiste dans les réponses, *ex aequo* parmi les observations avec celle se rapportant à la « *lutte contre les injustices et les inégalités sociales* ». Enfin, « *travailler en équipe* », de « *servir l'État* » et de « *développer des compétences et de l'expérience* » sont les motifs les moins retenus par les stagiaires éducatrices et éducateurs. On note également une représentation relativement faible des conditions de travail et de la diversité des missions parmi les principales motivations déclarées.

¹⁸ Trois réponses possibles (non classées) représentant le mieux les principales motivations parmi les 11 modalités proposées ; indication de lecture du graphique 12 : la modalité « me sentir utile » est citée par 15 éducatrices et 11 éducateurs.

GRAPHIQUE 13. Analyse multivariée des motifs de l'engagement selon les caractéristiques sociodémographiques des stagiaires éducateurs



La distribution des motifs de l'engagement selon le sexe permet d'entrevoir une relative différenciation des motivations à intégrer la PJJ. Bien que les hommes soient peu nombreux, il apparaît que leurs motivations s'inscrivent tendanciellement dans une perspective dite de reconnaissance. Par ailleurs, ce désir de se sentir utile, combiné aux motifs de la raison d'être et à l'engagement tourné vers autrui semblent s'attacher à une dimension plus globale, idéologique, et particulière au cas des stagiaires éducateurs : celle de la lutte contre l'injustice et les inégalités sociales. Quant aux motivations déclarées par les stagiaires éducatrices, celles-ci s'inscrivent majoritairement dans une perspective relationnelle. Le motif altruiste de l'engagement est plutôt associé à des modalités renvoyant aux croyances et à des principes individuels. Plus généralement, la combinaison de ces deux motifs témoignerait à la fois d'un rapport sensible et par certains égards intime à l'engagement professionnel. De plus, la motivation liée au cadre d'intervention de la PJJ, assez présente dans les réponses des stagiaires éducatrices, n'est pas surprenante. D'une part, cela suggère qu'il puisse exister des motivations en partie déterminées par des convictions personnelles estimées en adéquation et projetées sur le cadre professionnel de la PJJ. D'autre part, cela renforce l'idée selon laquelle l'engagement à la PJJ correspondrait à un choix rationnel eu égard à des dispositions individuelles acquises durant les parcours antérieurs et valorisables – ou compatibles tout au moins – dans l'espace des métiers de la PJJ. Sur ce dernier point, l'intérêt que représente le fait de travailler auprès de mineurs vulnérables et dans un contexte professionnel articulant l'éducatif et le judiciaire semble moins prégnant chez les hommes, par ailleurs peu nombreux à provenir des filières universitaires du droit.

2. Modalité du concours des éducateurs de la PJJ

C'est le concours externe qui est le plus représenté parmi les modes d'entrée en formation d'éducateur à l'ENPJJ (N = 78 pour une moyenne d'âge de 25,8 ans). Ce type de concours caractérise l'épreuve passée par la population la plus représentée dans la formation : celle des moins de 30 ans, principalement les diplômés de l'université déclarant des expériences professionnelles antérieures d'une durée cumulée de moins de 4 ans (70 stagiaires sur 92 de 24,9 ans en moyenne). C'est le concours interne qui est davantage déclaré chez les stagiaires de plus de 35 ans (7 individus concernés sur 10 pour une moyenne d'âge de 35,6 ans). On observe qu'il s'agit de stagiaires plus âgés indiquant un niveau de diplomation plus modeste (baccalauréat et bac+2 ou équivalent en moyenne) mais qui témoignent par ailleurs d'expériences professionnelles antérieures plus longues (d'au moins 4 ans dans le service public conformément au prérequis du concours interne). Ajoutons que 15% des stagiaires ont suivi une classe préparatoire à un concours de la fonction publique, dont 12% celle de l'ENPJJ.

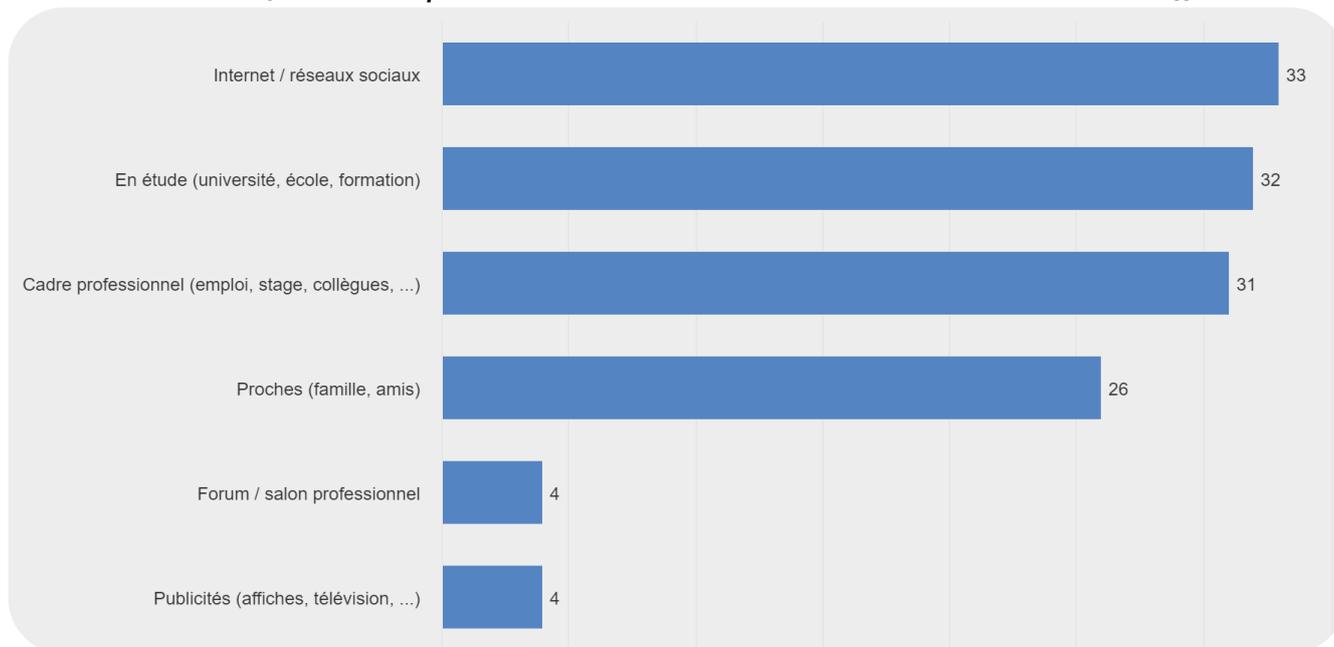
TABLEAU 4. Type de concours passé par les stagiaires selon l'âge (effectif et moyenne d'âge)

TYPE DE CONCOURS	ÂGE						TOTAL
	ENTRE 20 ET 24 ANS	ENTRE 25 ET 29 ANS	ENTRE 30 ET 34 ANS	ENTRE 35 ET 39 ANS	ENTRE 40 ET 44 ANS	45 ANS OU PLUS	
Externe	41 (23,1)	28 (26,6)	6 (31,5)	1 (36,0)	1 (43)	1 (54)	78 (25,8)
Interne	1 (21)	4 (28,0)	2 (33,5)	3 (37,3)	2 (42,0)	2 (51,5)	14 (35,6)
TOTAL	42 (23,1)	32 (26,8)	8 (32,0)	4 (37,0)	3 (42,3)	3 (52,3)	92 (27,3)

Le concours d'éducateur de la PJJ constitue le premier choix de 82% des stagiaires et compte parmi les trois premiers pour 18% des enquêtés. Par ailleurs, 27 éducateurs (29%) indiquent avoir candidaté sur d'autres concours. Certains sont en lien avec les métiers de la PJJ (notamment le concours de directeur) mais la plupart concernent d'autres administrations (Administration pénitentiaire,

magistrature, Éducation nationale, Police ou Gendarmerie). Dans l'ensemble, ce sont majoritairement les stagiaires détenant un titre scolaire de niveau bac+5 ou équivalent qui déclarent s'être présentés à d'autres concours : 19 sont concernés, soit plus de 50% des stagiaires titulaires d'un master et 70% des répondants déclarant avoir passé d'autres concours. On note également que ces diplômés sont les plus représentés parmi les répondants indiquant le concours d'éducateur de la PJJ comme étant l'un des trois premiers choix. Précisons toutefois que les données ne permettent pas d'apprécier la réussite ou l'échec à ces autres concours.

GRAPHIQUE 14. Principales voies de connaissance du concours d'éducateur à la PJJ¹⁹



Internet et les réseaux sociaux sont les vecteurs les plus représentés parmi les voies par lesquelles les stagiaires ont pris connaissance du concours d'éducateur à la PJJ. Les études, le cadre professionnel et l'entourage sont aussi régulièrement cités. Les autres modalités n'apparaissent que de façon très résiduelle dans les réponses. Plus généralement, il ne semble pas exister une différenciation nette des voies de connaissance du concours selon les profils ; suggérant que quasi toutes et tous ont été ou se sont renseignés aux mêmes sources. De plus, on observe que 13 stagiaires déclarent être encore en études au moment de passer le concours. Dans l'ensemble, les répondants indiquent plutôt exercer des activités professionnelles à plein temps ou à temps partiel (82%) au moment du passage du concours d'éducateur à la PJJ.

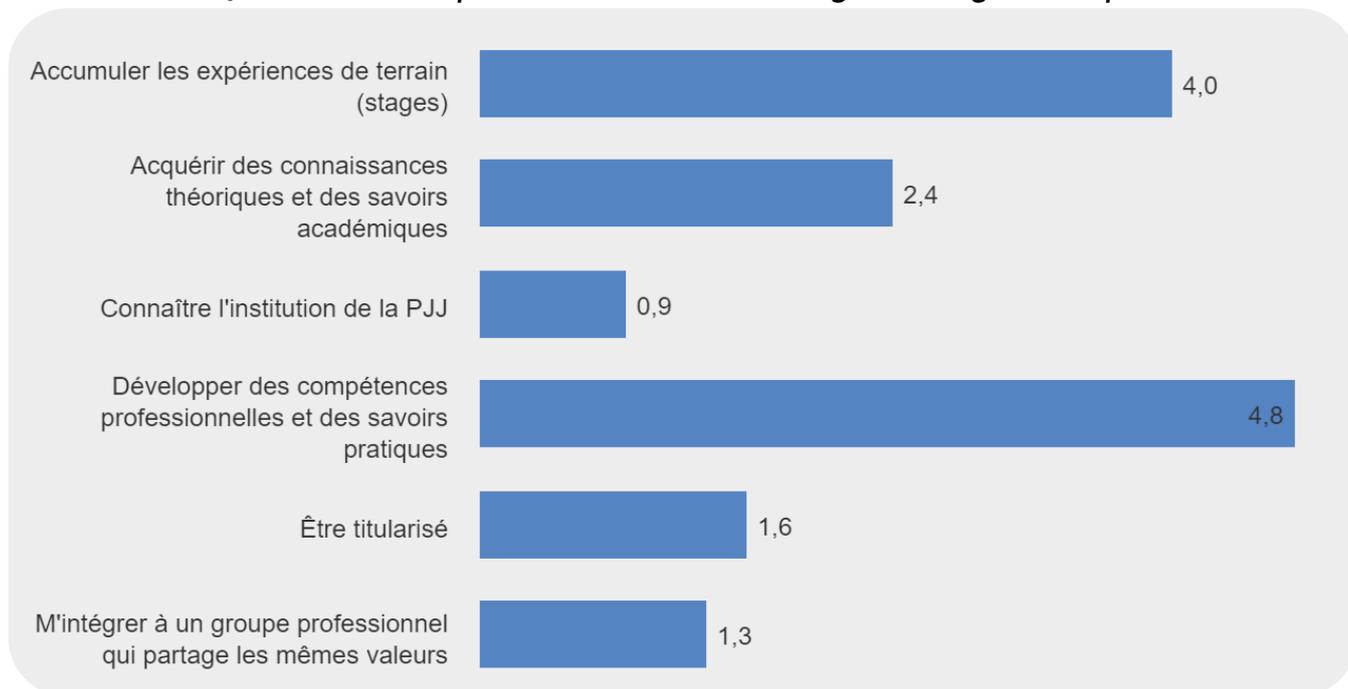
3. Attentes à l'égard de la formation

Les antécédents scolaires/professionnels des stagiaires et les raisons déclarées motivant leur engagement sont des informations qui laissent supposer l'existence de représentations à l'égard du métier d'éducateur à la PJJ préexistant à l'entrée en formation. Assez logiquement, ces représentations sont susceptibles de générer un ensemble d'attentes sur la formation variant selon les trajectoires des répondants et/ou selon les projections des stagiaires dans leurs parcours de formation (et au-delà). À l'analyse, ce sont les modalités « *acquérir des savoirs professionnels* » et « *accumuler de l'expérience de terrain* » qui apparaissent comme les principales attentes des stagiaires à l'entrée en formation ; suivis

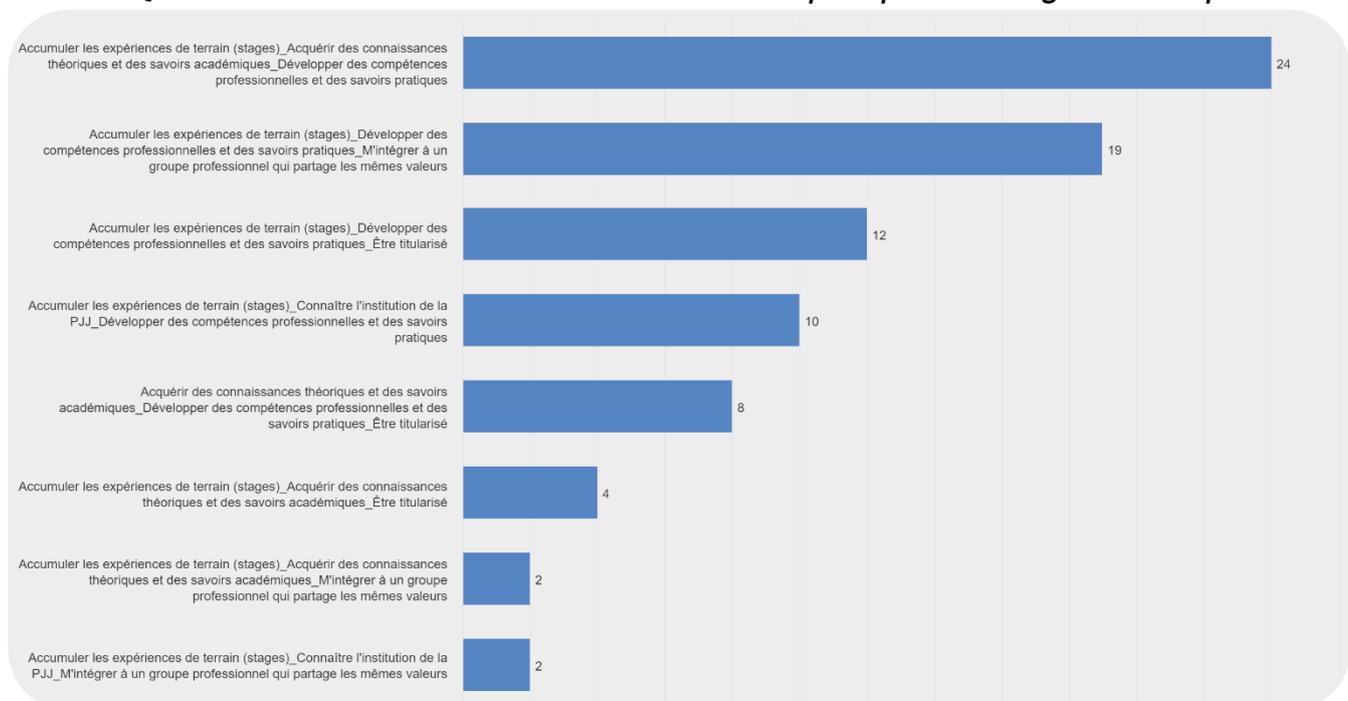
¹⁹ Plusieurs réponses possibles.

par le développement de connaissances théoriques. La titularisation, l'intégration à un groupe professionnelle et la connaissance de l'institution de la PJJ enregistrent de plus faibles scores d'importance.

GRAPHIQUE 15. Indice d'importance des attentes des stagiaires à l'égard de la formation²⁰



GRAPHIQUE 16. Occurrence des combinaisons des 3 attentes principales des stagiaires sur la formation



²⁰ Classement de trois propositions parmi un panel de 8 modalités. Plus la modalité est élevée dans le classement des répondants, plus l'indice d'importance (ou de préférence) est grand.

GRAPHIQUE 17. Analyse multivariée des attentes à l'égard de la formation selon les caractéristiques sociodémographiques des stagiaires éducateurs

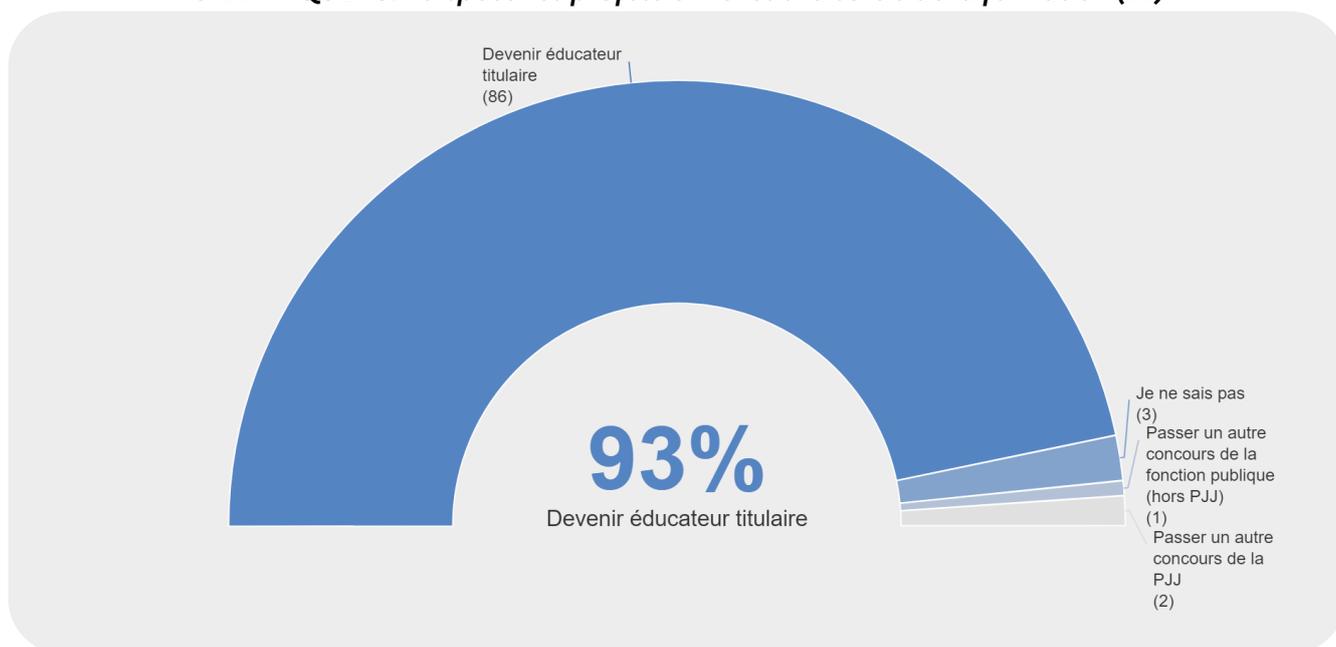


Pour affiner la lecture des données, il est intéressant d’observer l’occurrence des combinaisons des trois principales attentes à l’égard de la formation sélectionnées par la population étudiée. En substance, plus d’un quart des stagiaires de la FSE 24-25 déclarent l’articulation entre l’expérience de terrain engrangée pendant la formation, l’apport des savoirs académiques et le développement de savoirs pratiques pour désigner ce qu’ils attendent le plus de la formation. L’une ou l’autre de ces modalités apparaît quasi systématiquement dans chaque classement. On relève aussi dans les combinaisons les plus citées, mais dans une moindre mesure, des attentes dirigées vers « *l’intégration à un groupe professionnel partageant les mêmes valeurs* » et l’objectif de la titularisation. Dans l’ensemble, on retrouve des combinaisons d’attentes renvoyant à l’apprentissage du métier d’éducateur à la PJJ ; l’articulation théorie/pratique majoritairement espérée dans le cadre de la formation vise vraisemblablement ce but. Pour autant, cela n’exclut pas d’observer des variations selon les profils des répondants. En outre, les femmes de moins de 25 ans, et celles et ceux qui détiennent les plus hauts niveaux de diplôme (licence ou master universitaire), inscrivent tendanciellement leurs attentes dans une logique de professionnalisation : le développement de savoirs pratiques, de connaissances académiques, les mises en stage et l’intégration au groupe professionnel des éducateurs sont des objectifs particulièrement attendus. Les stagiaires les plus âgés (les hommes en particulier) témoignant d’un niveau de diplôme plus modeste, mais déclarant des expériences professionnelles plus solides (notamment dans le champ de la PJJ), indiquent des attentes orientées vers une logique d’intégration : c’est-à-dire la volonté de « *mieux connaître l’institution de la PJJ* » et l’objectif de « *devenir titulaire* » comme principales espérances projetées sur la formation.

4. Perspectives professionnelles

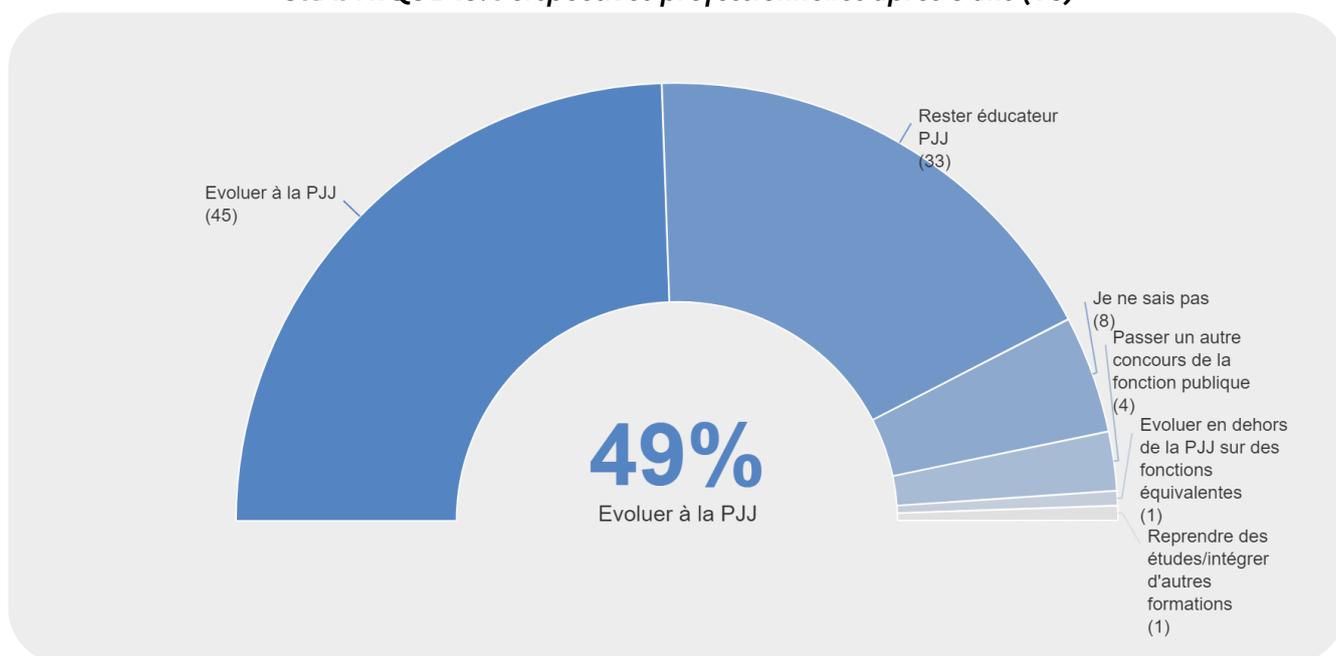
Les projections professionnelles des stagiaires à la sortie de la formation (T1) se caractérisent très majoritairement par l’ambition d’accéder à des postes d’éducateurs titulaires (93%). Trois répondants indiquent ne pas savoir ce qu’ils souhaitent faire au terme des 18 mois. Deux seulement envisagent de passer un autre concours de la PJJ (celui de directeur).

GRAPHIQUE 18. Perspectives professionnelles à la sortie de la formation (T1)



Les perspectives professionnelles envisagées d'ici 5 ans (T5) sont également homogènes. Quasi l'intégralité de la population enquêtée souhaite poursuivre sa carrière à la PJJ (78 stagiaires sur 92) ; 6 stagiaires seulement envisageraient un ailleurs²¹ auxquels s'ajoutent 8 répondants indécis. Les projections à 5 ans suivant la formation se distinguent surtout en deux catégories. D'abord, un tiers des stagiaires déclare vouloir rester éducateurs. Cette perspective concerne 7 hommes sur 16 (44%) et 26 femmes sur 75 (35%), chacune et chacun ayant moins de 27 ans. Ensuite, quasi la moitié de la population enquêtée envisage d'évoluer à la PJJ à moyen terme. On retrouve la même proportion chez les hommes (44%). En revanche, les femmes apparaissent plus nombreuses à citer la perspective d'évoluer (51%) par rapport à l'ambition de rester éducatrice. On note que, quel que soit le sexe, la moyenne d'âge des répondants est, pour cette modalité, légèrement plus élevée. Les diplômés de niveau bac+3/+4 sont 42% à souhaiter évoluer dans les 5 ans contre 57% pour celles et ceux qui détiennent des titres scolaires de niveau bac+5.

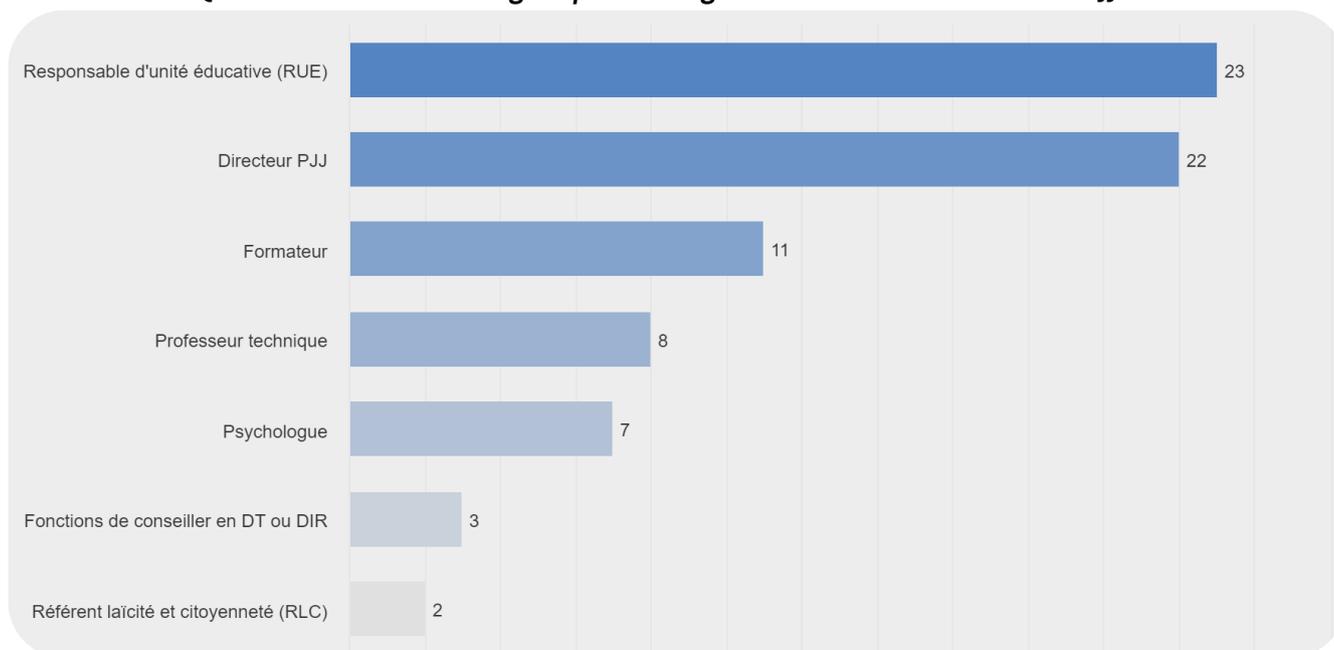
GRAPHIQUE 19. Perspectives professionnelles après 5 ans (T5)



Les perspectives d'évolution à T5 concernent autant des postes de direction que des fonctions d'encadrement intermédiaire. La responsabilité d'unité éducative constitue la piste d'évolution la plus citée par les répondants déclarant souhaiter évoluer à la PJJ dans les 5 ans suivant leur titularisation. Cette perspective est souvent associée à l'ambition d'occuper des fonctions de directeur à la PJJ (modalité quasi autant représentée que les RUE). Les fonctions de professeur technique, de formateur et de psychologue apparaissent dans les données mais dans une moindre mesure. Les postes en direction régionale et les fonctions de référent laïcité/citoyenneté (RLC) sont les moins cités par les stagiaires souhaitant évoluer d'ici 5 ans. Dans l'ensemble, le choix de fonction privilégiée dans le cadre d'une évolution de carrière varie peu selon les profils sociodémographiques des 45 répondants concernés.

²¹ Les autres concours de la fonction publique envisagés à T5 concernent par les 4 stagiaires concernés ceux de l'Administration pénitentiaire, de la magistrature ou ceux de la Police ou de la Gendarmerie.

GRAPHIQUE 20. Fonctions envisagées par les stagiaires souhaitant évoluer à la PJJ d'ici 5 ans²²



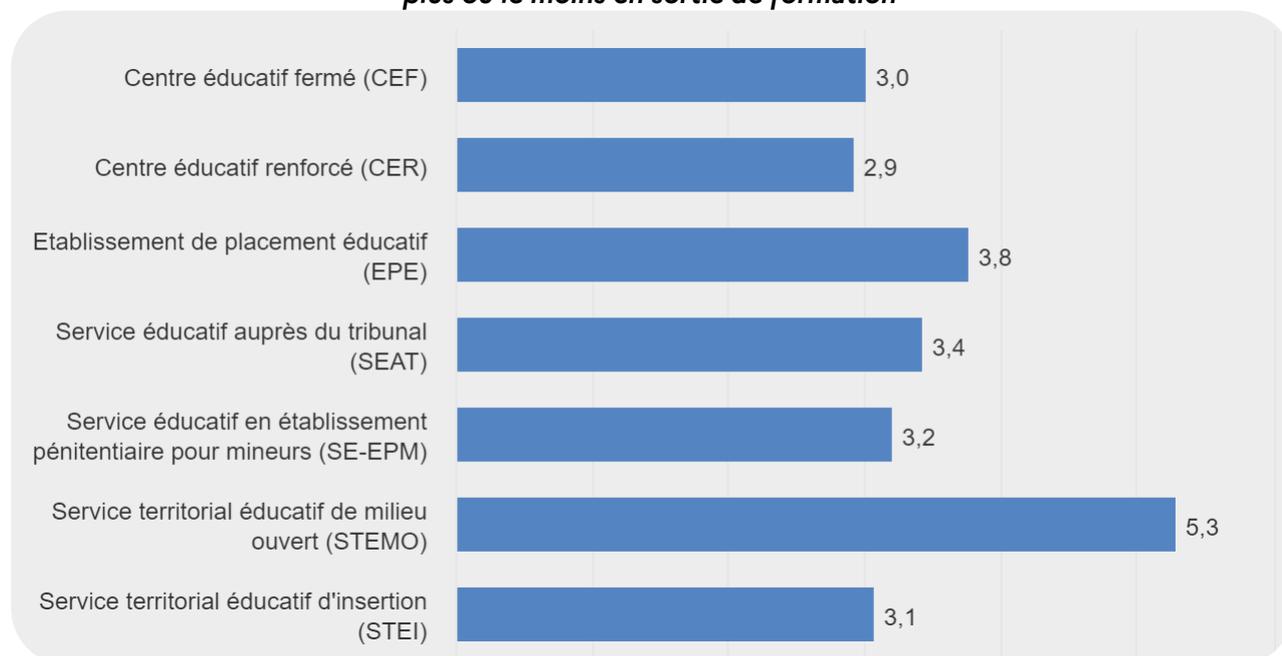
5. Type de service/établissement privilégié à la prise de poste

Consécutivement à la titularisation, les stagiaires interrogés déclarent privilégier l'obtention de postes dans un type particulier d'établissement/service en milieu ouvert : les STEMO (score de préférence le plus élevé à l'échelle de la population dans son ensemble). L'hébergement en EPE arrive en deuxième position. Les CEF/CER (centre éducatif renforcé), les services éducatifs en EPM et les services d'insertion apparaissent comme les lieux de la première prise de poste les moins privilégiés par les stagiaires. On relève toutefois une relative variation dans les données selon le sexe des répondants. Les stagiaires éducatrices semblent se projeter davantage vers le contexte des STEMO pour l'affectation en sortie de formation et on remarque une certaine homogénéité dans les scores des autres services/établissements ; ce qui suppose qu'il n'y ait pas de préférences tranchées chez les femmes en dehors des STEMO, sauf peut-être pour les EPE mais l'indice d'importance ne témoigne pas d'un score significativement plus élevé que les autres services/établissements (moins d'un point). Les projections privilégiées en termes de contextes d'affectation à la prise de poste chez les stagiaires éducateurs se caractérisent autrement. À l'inverse des femmes, ce sont les EPE qui enregistrent le score de préférence le plus élevé chez les hommes, suivi par les STEMO et les CEF (ce dernier étant largement moins privilégié chez les femmes). Les autres contextes d'hébergement et les services d'insertion ont des indices équivalents (supérieurs ou égaux à 3). En revanche, les SEAT apparaissent assez significativement comme les services d'affectation à la prise de poste les moins recherchés par les hommes (seule modalité dont le score de préférence est nettement inférieur à 3). Plus globalement, ces quelques éléments de caractérisation pourraient laisser penser qu'un effet de genre explique les variations du type de service/établissement privilégié à la prise de poste. À ce stade, il ne peut s'agir que d'une piste d'interprétation. Si le genre peut en effet désigner un facteur d'influence des préférences des contextes d'exercice du métier d'éducateur, précisons que d'autres indicateurs sont également susceptibles d'expliquer ces variations. Par exemple, il semble qu'il y ait un lien entre le type de service/établissement fréquenté dans le cadre des trajectoires professionnelles antérieures dans le

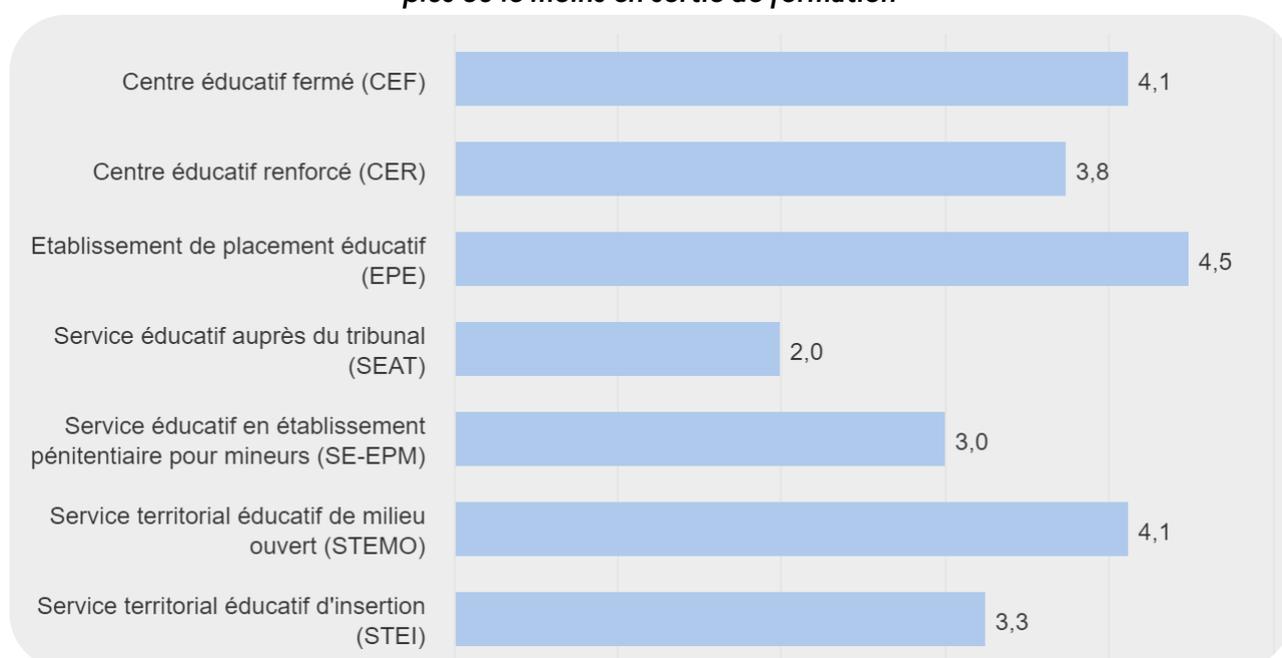
²² Plusieurs réponses possibles. Les effectifs affichés désignent le nombre de citations des modalités par les 45 stagiaires souhaitant évoluer à la PJJ à moyen terme.

champ de la PJJ (graphique 8) et les classements des stagiaires quant aux contextes privilégiés d'affectation en sortie de formation²³.

GRAPHIQUE 21. Type d'établissements/services vers lesquels les stagiaires éducatrices se projettent le plus ou le moins en sortie de formation²⁴



GRAPHIQUE 22. Type d'établissements/services vers lesquels les stagiaires éducateurs se projettent le plus ou le moins en sortie de formation²⁵



²³ Il est possible que les expériences de terrain intégrées au parcours de formation des éducateurs et auxquelles se confronteront les stagiaires puissent avoir une incidence sur ces préférences déclarées.

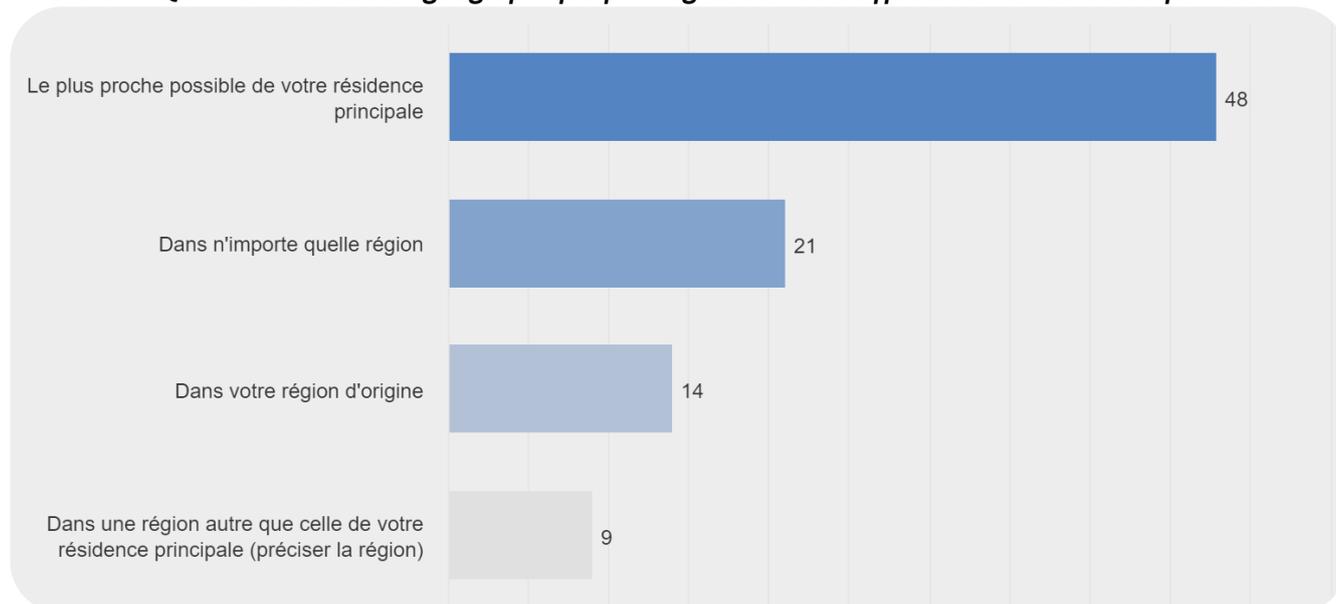
²⁴ Classement de 1 à 7 des modalités. Plus la modalité approche des premières places dans le classement des répondants, plus le score de préférence (ou d'importance) est grand.

²⁵ Idem.

6. Localisation privilégiée lors du choix d'affectation

Puisque les stagiaires sont amenés à être titularisés dans un corps de la fonction publique d'État, l'enquête les interroge également sur la localisation géographique privilégiée de l'affectation à la sortie de la formation afin d'apprécier, selon les projections des répondants, leur disposition à la mobilité. Dominante, mais moins représentée chez cette promotion d'éducateurs, la préférence pour l'obtention d'un poste le plus proche possible de la résidence principale sinon dans la région d'origine est retenue par 67% des stagiaires éducateurs²⁶. Un tiers des répondants déclare privilégier une prise de fonction dans n'importe quelle région (21) ou dans une autre région que celle où se trouve la résidence principale actuelle (9).

GRAPHIQUE 23. Localisation géographique privilégiée du lieu d'affectation en sortie de formation²⁷



Dans l'ensemble, on remarque qu'il n'y a pas de variations significatives des préférences géographiques à la prise de poste en sortie de formation selon le sexe, l'âge, le niveau de diplôme, la situation matrimoniale et parentale ; y compris en analysant les distributions croisant ces variables sociodémographiques. En revanche, un indicateur en particulier semble peu ou prou expliquer les réponses des stagiaires interrogés : celui du lieu de résidence. En effet, il apparaît que la propension à la mobilité des stagiaires peut dépendre de la région où se situe l'habitation principale à l'entrée en formation. En outre, les répondants originaires des Hauts-de-France, de Bourgogne-Franche-Comté, du Grand Est et de Normandie semblent *a priori* les moins enclins à la mobilité une fois titularisés. À l'inverse, les stagiaires éducateurs habitant en Île-de-France, en Nouvelle-Aquitaine et dans le Centre-Val de Loire se déclarent davantage disposés à s'éloigner géographiquement de leur résidence principale et de leur région d'origine à la prise de poste. À nouveau ici, nous en appelons à la vigilance quant à l'interprétation de ces premières données. D'une part, les 92 réponses se distribuent en quatre modalités déclinant la localisation privilégiée de l'affectation selon les 15 régions caractérisant les origines géographiques des stagiaires (répartition par ailleurs inégale). Ceci conduit à la fragmentation des données en très petits échantillons qui ne se prêtent pas à une analyse stabilisée. D'autre part, si les prochaines séries de données confirment cet effet du lieu de résidence sur la propension à la mobilité professionnelle des stagiaires, il restera à en déterminer les raisons. Cela pourrait tout aussi bien se

²⁶ Contre 88% des répondants pour la FSE 23-24.

²⁷ Une seule réponse possible.

rapporter à un ancrage territorial témoignant de formes d'attachement ou simplement à des projections rationnelles selon l'attractivité régionale en termes d'amélioration potentielle des conditions de vie du répondant (facilité de circulation dans l'espace régional, densité et qualité du réseau de transports, opportunités professionnelles et autres avantages en termes de ressources économiques et matérielles territorialisées, etc.).

TABLEAU 5. Localisation géographique privilégiée de l'affectation en sortie de formation selon la région d'origine des stagiaires éducateurs

LOCALISATION PRIVILÉGIÉE DE L'AFFECTATION À LA PRISE DE POSTE				
RÉGION D'ORIGINE DES STAGIAIRES	LE PLUS PROCHE POSSIBLE DE VOTRE RÉSIDENCE PRINCIPALE	DANS VOTRE RÉGION D'ORIGINE	DANS UNE RÉGION AUTRE QUE CELLE DE VOTRE RÉSIDENCE PRINCIPALE (PRÉCISER LA RÉGION)	DANS N'IMPORTE QUELLE RÉGION
Hauts-de-France	14	1	1	1
Bourgogne-Franche-Comté	6	0	0	1
Grand Est	6	2	2	1
Île-de-France	6	2	1	5
Auvergne-Rhône-Alpes	3	1	2	2
Normandie	3	2	1	1
Nouvelle-Aquitaine	3	0	0	3
Occitanie	3	0	0	1
Bretagne	2	0	0	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2	0	0	2
Centre-Val de Loire	0	0	1	2
Corse	0	1	0	0
La Réunion	0	1	0	0
Martinique	0	3	0	1
Pays de la Loire	0	1	1	0
TOTAL	48	14	9	21

VI. SYNTHÈSE & DISCUSSIONS

Les profils sociodémographiques des stagiaires éducateurs de la FSE 24-25 sont homogènes. Bien qu'ils soient moins nombreux cette année, ils ressemblent sociologiquement à leurs pairs de la promotion précédente : 1) il s'agit d'une population majoritairement constituée de jeunes femmes de moins de 30 ans ; 2) quasi toutes et tous sont issus de la classe moyenne ; 3) on comptabilise une majorité de stagiaires en situation de célibat et, dans une moindre mesure, en concubinage ; 4) la plupart détient un titre scolaire de niveau bac+3/+4 obtenu dans un cadre universitaire, dans un domaine d'études appartenant aux sciences humaines et sociales (principalement le droit) ; 5) une part importante de la population enquêtée témoigne d'au moins une expérience professionnelle dans le champ de l'éducatif (PJJ et/ou travail social hors PJJ). Finalement, la population étudiée se caractérise par une non-parité et une non-mixité sociale dans sa composition.

L'observation des trajectoires sociales antérieures confirme que la plupart des stagiaires ont été peu ou prou initiés, voire directement confrontés au(x) contexte(s) de la PJJ avant le passage du concours. Cet indicateur, témoin d'une acculturation précédant l'entrée en formation, pourrait en partie expliquer la surreprésentation de certaines propriétés sociodémographiques chez la population étudiée²⁸. Notamment l'important contingent de stagiaires provenant des filières du droit²⁹. Pour autant, il est impossible à ce stade d'affirmer si cela dérive d'une participation au concours plus importante des étudiants diplômés en droit (parce qu'ils sont informés et socialisés au champ de la PJJ) et/ou s'il s'agit des études qui correspondent le mieux aux attendus et aux exigences de l'examen d'entrée (parce qu'ils sont les mieux préparés et potentiellement les mieux classés). Pour s'en assurer, il serait intéressant de 1) profiler l'ensemble des prétendants au concours des éducateurs de la PJJ afin de comparer cette population à celle des stagiaires entrant en formation ; 2) d'examiner les parcours de l'ensemble des candidats afin de faire émerger les dispositions scolaires (mais pas seulement) susceptibles de distinguer les lauréats du concours de celles et ceux qui échouent.

Ces éléments relatifs aux trajectoires scolaires n'excluent pas l'impact significatif des expériences professionnelles antérieures à la PJJ et/ou dans le travail social hors PJJ, notamment sur l'engagement. Cet indicateur semble même décisif en ce sens qu'il désigne le lieu commun où se cristallise le désir de devenir éducateur à la PJJ et reste l'une des voies les plus citées parmi lesquelles les stagiaires ont pris connaissance du concours. Plus généralement, l'articulation entre les trajectoires scolaires et professionnelles précédant l'entrée en formation témoigne dans la grande majorité des cas d'une forme de cohérence, de continuité, et pourrait même préfigurer de formes de socialisations professionnelles anticipées³⁰ à la PJJ. Quoiqu'il en soit, cette acculturation a certainement nourri un réservoir de représentations plus ou moins intériorisées sur la PJJ et le métier d'éducateur – représentations importées dans le cursus de formation. Dans le même ordre d'idée, la caractérisation des situations d'études et/ou professionnelles antérieures suggère des rapports potentiellement différenciés aux savoirs, savoir-être et savoir-faire qui préexistent à l'entrée en formation. C'est certainement ce qui explique les variations des attentes des répondants à l'égard de la formation selon les profils sociodémographiques. Les femmes plutôt jeunes avec un niveau de diplomation universitaire

²⁸ L'influence du milieu social d'origine demeure une énigme.

²⁹ On sait que ces filières proposent des contenus d'enseignement en lien avec la PJJ. Par ailleurs, il s'agit d'un champ universitaire marqué par une importante féminisation de ses usagers ; ce qui pourrait expliquer que la plupart des stagiaires diplômés en droit soient des femmes.

³⁰ La socialisation anticipatrice correspond à un apprentissage de normes, de principes, de valeurs, en prévision de l'intégration à un groupe social de référence.

élevé semblent s'inscrire dans une logique de professionnalisation alors que les hommes plus âgés détenant des titres scolaires plus modestes, mais témoignant d'antécédents professionnels plus riches (à la PJJ et/ou dans le travail social hors PJJ), sont plutôt dans une logique d'intégration. Si les premières appréhendent la formation comme un espace de consolidation et de transposition des dispositions scolaires orientées vers l'apprentissage d'un métier, les seconds s'y projettent de façon à stabiliser leur position par la conversion de l'expérience accumulée « sur le tas » en capital professionnel reconnu par la titularisation.

Quant aux motifs de l'engagement des stagiaires éducateurs, ceux-ci varient selon le sexe des répondants. Si le registre altruiste constitue le ressort le plus cité, il est associé à des modalités relatives aux convictions personnelles chez les femmes ou le sentiment d'utilité chez les hommes. Il semblerait également que les trajectoires sociales aient une incidence sur les motivations. En particulier chez les stagiaires éducatrices qui indiquent l'attrait du cadre d'intervention de la PJJ parmi les trois raisons de l'engagement les plus citées – rappelant la correspondance entre un contexte professionnel combinant la protection des mineurs et le travail judiciaire avec les études de droit qu'elles ont majoritairement investies avant l'entrée en formation. Pour aller plus loin, les éléments relatifs à l'origine du désir de devenir éducateur et les motivations des stagiaires à intégrer la PJJ invitent à discuter les catégories d'analyse traditionnellement mobilisées dans la littérature spécialisée. Dans le cas de la population étudiée, les motifs de l'engagement semblent s'inscrire dans la logique de la vocation (« être fait pour ça ») – les réponses rappellent quelque fois la logique passionnelle mais très rarement le registre opportuniste (« à défaut de »). Plus généralement, puisque les socialisations scolaires et professionnelles des stagiaires éducateurs ont permis l'acquisition et l'accumulation de dispositions (et de ressources) compatibles et/ou converties dans le champ de la PJJ, puisque leurs attentes à l'égard de la formation et les perspectives professionnelles à moyen terme se rapportent à des ambitions de professionnalisation ou d'intégration, puisque l'engagement à la PJJ constitue une voie professionnelle perçue comme correspondant à ce qui s'apparente à un ethos individuel, il apparaît que l'entrée en formation d'éducateur de la PJJ est avant tout le produit d'un choix rationnel.



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*